



Sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Motions du mandat 2012-2016



Motions du mandat 2012-2016

Sommaire

Section 1.....	4	Elu C au comité de visite de l'AERES 13
Postes CR1	4	Position de la section 10 du CoNRS sur le financement de la recherche 14
Nomination du directeur de l'IN2P3.....	4	Financement de la recherche 14
Section 2.....	4	Évaluation de la Recherche 14
Prolongation du mandat en cours.....	4	
Section 3.....	4	
Féminisation des titres.....	4	
Soutien à la motion de la CPCN – Budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	4	
Soutien à la motion de la CPCN – Projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.....	5	
Sur l'avenir des sources de neutrons en France	5	
Section 4.....	5	
Sur les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	5	
Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES	5	
Sur la prime d'excellence scientifique	5	
Présence d'un élu C dans les comités de visite d'évaluation des unités.....	6	
Motion sur l'examen des cas de manquement à la déontologie de la recherche.....	6	
Manque de transparence entourant la « prime d'excellence scientifique » : la section rendra public son classement.....	6	
Motion sur la crise de l'emploi scientifique	6	
Motion sur les postes d'enseignants attachés CNRS/ENS	7	
Motion sur la présence d'un élu C dans les comités de visite du HCERES	7	
Motion sur le financement récurrent de la recherche	7	
Motion sur la mutualisation des fonctions IT	7	
Motion sur la publication scientifique.....	7	
Section 5.....	8	
Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES	8	
Position de la section par rapport à la PES.....	8	
HCERES.....	8	
PES	8	
Emploi scientifique.....	8	
Evaluation des demandes de délégations	9	
Avis de pertinence et évaluation des laboratoires	9	
Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires	9	
Position de la section par rapport à la PES.....	9	
Emploi scientifique.....	9	
Présence des élus C dans les comités de visite HCERES	10	
Accès aux méthodes neutroniques	10	
Section 6.....	10	
Prime d'excellence scientifique	10	
Alerte sur les mesures mises en place dans les ZRR	10	
Organisation des concours.....	11	
Convention ENS -CNRS concernant des postes d'enseignants attachés à l'ENS.....	11	
Présence d'un élu C dans les comités de visite d'évaluation des unités.....	11	
Déménagement des UMR sur le plateau de Saclay.....	12	
Déclassement de candidats par le jury d'admission du concours CR2 n°06-03	12	
Section 7.....	12	
Note du C3N.....	12	
Faible nombre de promotions DRCE.....	12	
Prime d'excellence scientifique	12	
Participation des élus C aux comités de visite de l'AERES	13	
Section 9.....	13	
Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES	13	
Section 10.....	13	
C3N	13	
Section 11.....	14	
Elu C au comité de visite de l'AERES	14	
Position de la section 10 du CoNRS sur le financement de la recherche	14	
Financement de la recherche	14	
Évaluation de la Recherche	14	
Section 12.....	14	
Medaille argent et bronze	14	
Présence d'un élu C dans les comités de visite d'évaluation des unités.....	15	
Évolution de la grille salariale relative à l'emploi des chercheurs contractuels du CNRS.	15	
Section 13.....	15	
Sur la crise de l'emploi scientifique	15	
La « prime d'excellence scientifique »	15	
Sur la Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).....	16	
Section 14.....	16	
Proposition de la section 14 par rapport à la PES.....	16	
Section 15.....	16	
Sur la crise de l'emploi scientifique	16	
Sur l'accès à la diffusion neutronique	16	
Suspension de la mise en application du RIFSEEP	17	
Section 16.....	17	
Remaniement de l'AERES	17	
Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES	17	
Précarité	17	
Défense de l'interdisciplinarité	17	
La crise de l'emploi, du financement et de la structuration de la recherche	18	
L'émergence d'une souffrance dans les laboratoires de recherche en France	18	
La PEDR.....	19	
Section 17.....	19	
Contribution de la section 17 aux assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	19	
Attribution PEDR	19	
Section 18.....	19	
Motion	19	
Section 19.....	19	
Représentation des élus C dans les Comités de Visite des unités	19	
Prime d'Excellence Scientifique	20	
Emploi Scientifique	20	
Prime d'Excellence scientifique	20	
Section 21.....	20	
Participation des élus C aux comités de visite des unités par l'AERES	20	
Participation des élus C aux Comités de visite de l'HCERES	20	
Section 22.....	21	
Phase d'admissibilité sur dossier des directeurs de recherche	21	
Section 23.....	21	
Renouvellement des contrats à durée déterminé des agents non-titulaires/ Loi Sauvadet	21	
Section 24.....	21	
soutien à l'initiative du CS du CNRS sur l'Emploi scientifique	21	
Promotions DR1	21	
Section 25.....	21	
Présence d'élus C dans les comités de visite AERES et futur HCERES	21	
Présence d'experts dans les comités de visite AERES et futur HCERES	21	
Emploi scientifique	22	
Examen des cas de manquement à la déontologie de la recherche	22	

Section 26.....	22	Concours 2013	32
Renouvellement partiel des sections à mi-parcours.....	22	L'emploi scientifique public statutaire	32
Section 27.....	22	Section 36.....	32
Avis de pertinence session de printemps 2013.....	22	Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche : soutien à la note du C3N du 2 septembre 2012.....	32
Section 28.....	23	L'organisation matérielle de l'étape dite de « présélection » des candidats au concours chercheurs du CNRS.....	32
HCERES.....	23	Politique de « coloriage » des postes mis au recrutement/concours	33
Section 29.....	23	ITA	33
Maitre de conférence/professeur attaché» ENS/CNRS	23	Postes fléchés	33
Section 30.....	23	Section 37.....	33
Soutien de la Note du C3N.....	23	Contribution de la section 37 du Comité National de la Recherche Scientifique aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	33
Approbation de l'avis du CS-InEE aux Assises RES.....	23	Motion relative au manque de diversité des membres nommés par le Ministère au sein du Comité National de la Section 37	34
Comités de visite de l'AERES	23	Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES	34
Section 31.....	24	Section 39.....	35
Chaires d'excellence	24	Coloriage des postes de la section 39 pour 2013	35
Renouvellement des contrats a durée déterminée /loi Sauvadet	24	Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES	35
Nécessité d'égalité de traitement des directeurs d'unité Enseignants-chercheurs par leur université	24	Soutien des membres de la section 39 aux positions du C3N en vue des assises de l'ESR.....	35
Participation des élus C aux comités de visite des unités par l'AERES	24	Motion relative aux procédures d'accueil en délégation.....	35
PES : prime d'excellence scientifique	25	Motion sur la loi ESR	35
Soutien de la note pour la contribution aux Assises de l'enseignement supérieur.....	25	Refus de la politique de fléchage	36
C3N : Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	25	Redéfinition du périmètre d'unité.....	36
AERES / HCERES	25	Les dangers de la concentration territoriale des moyens de recherche	36
les changements de modalité de l'ANR.....	25	Section 40.....	37
Université de Perpignan Via Domitia et EPCC de Tautavel.....	25	C3N	37
Présence des élus C aux comité d'évaluation.....	26	Comités de visite de l'AERES	37
Mutualisation des ITA	26	Délégations d'enseignants-chercheurs au CNRS	37
Enquête lancée par la mission pour l'interdisciplinarité	26	Prime d'excellence scientifique	37
Loi ESR	26	Modalités du travail d'évaluation	37
Comité de visite HCERES	26	Comités de visite de l'AERES	37
La simplification administrative et l'activité de diagnostic en archéologie préventive.....	27	Contre la «Prime d'excellence scientifique» rebaptisée «Prime d'encadrement doctoral et de recherche».....	37
Sur la fermeture du bureau du CNRS à Moscou	27	Contre le profilage des postes mis au concours et pour une politique scientifique concertée d'aménagement du territoire	38
Sur le mouvement des DU et la Science en Marche	27	Défense de l'emploi scientifique	38
Utilisation de la carte corporate	27	Recrutement par voie contractuelle	38
Emploi scientifique	27	Insuffisance professionnelle	38
Modification du rapport HCERES	28	Jurys d'admission	38
Supports éditoriaux.....	28	Section 41.....	38
Unités et fonctions support	28	Prolongation du mandat en cours.....	38
Présence des élus C aux comités de visite HCERES	28	CID 50	38
Soutien aux universitaires et aux chercheurs turcs	28	Solidarité aux victimes des attentats et rappel aux valeurs républicaines.....	38
Section 32.....	28	Non prise en considération des propositions de classement de la CID 50.	39
Motion votée à propos des Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ..	28	CID 51	39
Motion sur les coloriages du concours 2013	28	Sur les médailles de bronze et d'argent non attribuées aux CID	39
Motion sur la participation des élus C du CoNRS aux Comites de visite de l'AERES ..	29		
Motion sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.....	29		
Motion sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.	29		
Motion sur les résultats des accueils en délégation 2016-2017	29		
Section 33.....	30		
Évaluation et soutien aux revues.....	30		
Pour un label scientifique CNRS aux revues.....	30		
Section 34.....	30		
C3N	30		
AERES	30		
Suppression qualification CNU	30		
Prime d'Excellence Scientifique	31		
Evaluation des Maisons des Sciences de l'Homme	31		
Section 35.....	31		
Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES.....	31		
Loi ESR	31		
Austérité budgétaire	31		

Section 1

Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

Président : Yorick BLUMENFELD

Postes CR1

La section 01 du Comité national, réunie en session d'automne, a constaté qu'aucun poste de chargé de recherche de première classe (CR1) n'était prévu aux concours 2014.

Elle déplore cette situation d'autant plus que, lors de sa précédente rencontre avec la direction de l'institut, et à sa demande, elle avait recommandé de préserver le rapport 1 poste CR1 pour 3 postes CR ouverts.

Il semble à la section qu'une telle décision ne tient pas compte de l'existence d'un vivier de candidats expérimentés très significatif dans les thématiques de l'IN2P3.

La section s'inquiète de l'aspect dissuasif auprès des doctorants et post-doctorants de cet affichage. Ceci ne peut que décourager la mobilité des jeunes chercheurs, leur prise de risque au sein des groupes ou instituts étrangers, ainsi que leur prise de responsabilité au sein des collaborations. Dans nos domaines, se former et s'imposer requiert le plus souvent des efforts soutenus sur une longue période.

La section affirme donc qu'une telle décision est préjudiciable à la communauté. Elle demande à la direction de l'IN2P3 d'étudier la possibilité de modifier cette répartition dès cette année et de veiller à maintenir dans le futur une fraction raisonnable de postes de chargé(s) de recherche de première classe.

09/11/2013 - 12 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Jacques Martino, Directeur de l'IN2P3
- Mme Ursula Bassler, DAS de l'IN2P3
- M. Gabriel Chardin, DAS de l'IN2P3
- Mme Catherine Clerc, DAS de l'IN2P3
- Mme Dominique Guillemaud-Mueller, DAS de l'IN2P3
- M. Alexander Mueller, DAS de l'IN2P3

Nomination du directeur de l'IN2P3

Les instances du Comité national adossées à l'IN2P3, à savoir la section 01 et le conseil scientifique d'institut, expriment leur inquiétude quant aux difficultés rencontrées lors du processus de nomination du prochain directeur de l'IN2P3. La section et le conseil scientifique reconnaissent les prérogatives de la présidence du CNRS pour la nomination du directeur de l'institut. Ils tiennent néanmoins à exprimer l'attachement de la communauté à ce que le nouveau directeur possède une connaissance approfondie des principaux domaines et enjeux scientifiques de l'IN2P3. Ceci est une condition nécessaire pour assurer le rôle de l'institut dans le développement de la physique fondamentale, de ses applications et de ses interfaces au sein du CNRS et au-delà. Une reconnaissance scientifique au niveau international est également indispensable pour porter les grands projets de l'institut et du CNRS dans les instances de pilotage au niveau mondial.

Ces conditions nous paraissent indispensables pour que la communauté se reconnaisse dans la nouvelle direction de l'IN2P3 et accompagne son action.

25/09/2015 - 21 oui, 0 non, 0 abstention.

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Jacques Martino, Directeur de l'IN2P3

Section 2

Théories physiques : méthodes, modèles et applications

Président : Jean-Michel MAILLET

Prolongation du mandat en cours

La section 02 s'inquiète du projet de la direction du CNRS de prolonger d'un an le mandat en cours du Comité National. Elle rappelle que les membres aussi bien élus que nommés du Comité National se sont engagés pour une durée de quatre ans. Les membres de la section 02 n'ont ni le souhait ni même forcément la possibilité de prolonger cet engagement. Ils estiment qu'un renouvellement plus fréquent de la commission est plus à même de garantir la qualité et l'impartialité des évaluations, et que par ailleurs, un prolongement du mandat à 5 ans aurait un effet dissuasif sur les candidatures pour siéger au Comité National.

09/06/2015 - 20 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Alain Schuhl, directeur de l'INP,
- Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité National,
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN,
- Mme Frédérique Bassino, coordinatrice de la C3N.

Section 3

Matière condensée : structures et propriétés électroniques

Président : Fabio PISTOLESI

Féminisation des titres

La section 03 du Comité National demande aux instances du CNRS de rendre effective la féminisation des titres dans les documents du CNRS : Professeure, Ingénierie, Directrice de recherche, Chargée de recherche, Chercheuse, Membre nommée ...

13/06/2013 - 17 pour, 0 non, 1 abstention.

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Joël BERTRAND, Directeur général délégué à la science, CNRS.
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil scientifique du CNRS.
- Mme Sophie DUCHESNE, Porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national (C3N).
- Mme Dominique FAUDOT, Présidente de la Commission permanente du Conseil National des Universités.
- M. Philippe BüTTGEN, Président de la CPCN.

Soutien à la motion de la CPCN – Budget de l'enseignement supérieur et de la recherche

La section 03 du comité national, réunie le jeudi 13 juin 2013, soutient à l'unanimité la motion de la conférence des présidents de sections du Comité national (CPCN) concernant le budget de l'enseignement supérieur et la recherche, adoptée à la réunion du 28 février 2013.

13/06/2013 - 19 pour, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Mme Geneviève FIORASO, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- M. Lionel COLLET, Directeur du cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- M. Guillaume HOUZEL, Conseiller social et vie étudiante, culture scientifique et technique au cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Joël BERTRAND, Directeur général délégué à la science, CNRS.



- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil scientifique du CNRS.
- Mme Sophie DUCHESNE, Porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national (C3N).
- Mme Dominique FAUDOT, Présidente de la Commission permanente du Conseil National des Universités.

Soutien à la motion de la CPCN – Projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche

La section 03 du comité national, réunie le jeudi 13 juin 2013, soutient à l'unanimité la motion de la conférence des présidents de sections du Comité national (CPCN) concernant le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, adoptée à la réunion du 28 février 2013.

13/06/2013 - 19 pour, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Mme Geneviève FIORASO, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- M. Lionel COLLET, Directeur du cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- M. Guillaume HOUZEL, Conseiller social et vie étudiante, culture scientifique et technique au cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Joël BERTRAND, Directeur général délégué à la science, CNRS.
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil scientifique du CNRS.
- Mme Sophie DUCHESNE, Porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national (C3N).
- Mme Dominique FAUDOT, Présidente de la Commission permanente du Conseil National des Universités.

Sur l'avenir des sources de neutrons en France

La section 03 du Comité National exprime sa forte inquiétude quant à l'accès de la communauté scientifique aux techniques de diffusion neutronique après la confirmation par le CNRS et le CEA de l'arrêt anticipé, fin 2019, du réacteur ORPHEE alimentant le Laboratoire Léon Brillouin en neutrons.

Cette décision préfigure une baisse majeure de la capacité neutronique à moyen terme en France, qui deviendra dramatique après l'arrêt prévisible de l'ILL. Si rien n'est entrepris en effet, les moyens expérimentaux en neutronique en France seront réduits à moins de 10 % des possibilités actuelles d'ici une dizaine d'années, en dépit du démarrage de l'ESS, et alors que les autres nations européennes leaders en neutronique se sont dotées d'un plan à l'horizon 2030 garantissant des moyens expérimentaux stables, voire croissants.

La section 03 rappelle l'importance primordiale de l'utilisation des neutrons et son impact sur un grand nombre de domaines scientifiques et techniques. La section 03 appelle donc la direction du CNRS et du CEA à construire un projet à long terme garantissant l'avenir de la neutronique en France.

25/06/2015 - 17 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Philippe BAPTISTE, Directeur général délégué à la science, CNRS.
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, Président de l'Institut de Physique du CNRS.
- Mme Frédérique BASSINO, Porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national (C3N).
- Mme Dominique FAUDOT, Présidente de la Commission permanente du Conseil National des Universités.
- M. Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN

Section 4

Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds

Président : Christian BORDAS

Sur les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Dans le contexte des assises sur la recherche qui ont lieu actuellement, la section 04 nouvellement constituée tient à affirmer son soutien aux recommandations du C3N adressées aux Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La section 04 souhaite en particulier souligner le désir que l'évaluation des laboratoires revienne au comité national.

Par ailleurs, la section 04 constate que l'insuffisance du soutien de base alloué aux laboratoires est un frein au développement des activités de recherche.

18/10/2012 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS, Président du CNRS -
- Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science au CNRS
- Geneviève FIORASO, Ministère de l'ESR

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES

La section 04 du comité national demande par cette motion à la direction du CNRS de soutenir la démarche consistant à intégrer systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section principale du comité national.

Les ingénieurs, techniciens et administratifs, quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire.

Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ingénieurs, techniciens et administratifs, le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les voient, ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire. Rencontrer les ingénieurs, techniciens et administratifs de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les IT représentent aujourd'hui plus de la moitié des personnels statutaires du CNRS.

Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS.

18/10/2012 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Jean-François PINTON –Directeur de l'INP,
- Alain FUCHS, Président du CNRS -
- Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science au CNRS
- Didier HOUSSIN, Président de l'AERES,
- Geneviève FIORASO, Ministère de l'ESR

Sur la prime d'excellence scientifique

La section 04, réunie pour la première fois en session d'automne, tient à affirmer son opposition à l'existence de la prime d'excellence scientifique, qui, au lieu de favoriser les collectifs de travail essentiels pour une avancée efficace de la recherche, encourage l'individualisation et engendre



injustices et frustrations.

18/10/2012 - 18 oui, 2 abstention, 1 non

Destinataires :

- Jean-François PINTON –Directeur de l'INP,
- Alain FUCHS, Président du CNRS -
- Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science au CNRS
- Geneviève FIORASO, Ministère de l'ESR

Présence d'un élu C dans les comités de visite d'évaluation des unités

La section 04 tient à rappeler qu'elle émet un avis de pertinence sur le renouvellement des unités et que c'est dans cet esprit qu'elle participe aux comités de visite de l'AERES.

Elle demande à la direction du CNRS qu'elle intervienne auprès de l'AERES et du futur HCERES pour que les Comités de visite comportent systématiquement un élu C, membre à part entière du comité.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) quelques que soient leurs tutelles et leurs statuts assurent l'accompagnement de l'activité de recherche. Ils représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS.

Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme.

Les rencontrer ensemble, par équipe pour les grandes unités ou même individuellement, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les perçoivent. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

22/11/2013 - 19 oui, 0 abstention, 1 non

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'ESR
- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Jean-François PINTON, directeur de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- M. Didier Houssin, Président de l'AERES,

Motion sur l'examen des cas de manquement à la déontologie de la recherche

Les cas de manquements déontologiques ou de fraudes scientifiques sont extrêmement rares dans la communauté des chercheurs relevant de notre section. Toutefois, n'ayant pris connaissance que tout récemment d'un cas s'étant produit plusieurs années auparavant, et face à l'explosion des manquements à la déontologie scientifique constatée au niveau international [1], la section souhaite : (i) être informée lorsqu'un chercheur relevant de sa section est soupçonné d'une faute déontologique, ne serait-ce que parce qu'au-delà du cas individuel, l'équipe et l'entourage de ce chercheur peuvent être impactés et destabilisés par les conséquences de cette conduite ; (ii) qu'une procédure balisée pour traiter des cas de fraude soit mise en place par le CNRS, procédure qui devrait associer le Comité national (par exemple par la présence d'un membre de la section au sein d'une éventuelle commission ad-hoc mise sur pied pour étudier le cas).

[1] Voir par exemple Nature 478, 26-28 (2011) ; PNAS 109, 17028 (2012) ; Guide « Promouvoir une recherche intègre et responsable », COMETS du CNRS, Novembre 2013.

22/11/2013 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'ESR

- M. Alain Fuchs, président du CNRS

- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS

- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS

- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP

- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Manque de transparence entourant la « prime d'excellence scientifique » : la section rendra public son classement

La section, opposée sur le principe de la prime dite « d'excellence scientifique » actuellement en vigueur, avait néanmoins estimé préférable de participer au processus de sélection sur des critères larges plutôt que de laisser une commission adhoc s'en charger.

Elle regrette le manque de transparence de ce processus, la liste des lauréats n'étant ni rendue publique ni transmise à la section (et a fortiori pas plus à la communauté des chercheurs relevant de la section).

Afin d'encourager le CNRS à adopter un processus transparent pour la sélection et la gestion de la prime, la section rendra public, à compter de la campagne 2014, son classement des candidats à la prime tel qu'elle le transmet aux instances décisionnaires du CNRS. Le classement sera ainsi accessible à l'ensemble de la section à partir de son site internet.

22/11/2013 - 16 oui, 1 abstention, 2 non

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'ESR
- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Motion sur la crise de l'emploi scientifique

La section 04 partage l'analyse du Conseil Scientifique [1] sur la situation alarmante de l'emploi au CNRS et dans l'ensemble des organismes de recherche et universités. Elle approuve la motion de la CPCN sur la crise de l'emploi scientifique du 1 er octobre 2014.

La section 04 du Comité National de la Recherche Scientifique déplore la diminution drastique ces dernières années, d'environ 25 % et 50%, du nombre de postes respectivement mis aux concours CNRS chercheurs et ITA : ce nombre est passé de 400 à 300 pour les chercheurs et de 600 à 253 pour les ITA. Cette dégradation rapide de l'emploi scientifique si elle se poursuit, annonce un décrochage significatif de la France dans le groupe des pays moteurs en recherche. Cette situation ne peut que détourner nos jeunes diplômés des carrières scientifiques et constitue un gaspillage de potentialités humaines et de talents, avec des conséquences gravissimes pour l'économie et le rayonnement scientifique du pays. La section 04 appuie sans réserve la démarche des directeurs d'unités de recherche qui, dans leur lettre du 13 octobre 2014, demandent au Président de la République la mise en oeuvre d'un plan d'urgence pluriannuel de recrutement.

La section 04 du Comité National de la recherche scientifique demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès des décideurs pour maintenir au moins le nombre de postes statutaires quel que soit le type de départ et non remplacer uniquement les départs à la retraite.

[1] « Le financement de la recherche et l'emploi scientifique en France », synthèse chiffrée publiée le 10 mars 2014 par le conseil scientifique du CNRS, disponible à l'adresse:

http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/cs_FinanceMENT_de_la_recherche_et_de_l_emploi_analyse_



chiffree_du_CS_du_CNRS.pdf

5/12/2014 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Fabrice Vallée, directeur par intérim de l'INP
- Mme Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Motion sur les postes d'enseignants attachés CNRS/ENS

Le CNRS et l'ENS ont signé une convention permettant de contractualiser la situation des chercheurs CNRS travaillant dans une unité mixte sous tutelle de l'ENS et désirant enseigner 1/3 de service statutaire d'enseignement (64h) à l'ENS. Une prime conséquente est prévue, à hauteur de 800/1000 euros par mois (CR/DR), financée par le CNRS. La section 4, considérant 1) l'injustice de cette mesure inégalitaire qui vise à gratifier d'un montant conséquent des collègues qui enseignent dans une structure déjà très attractive, avec des étudiants de haut niveau ; 2) l'ampleur du phénomène, un objectif de 60 postes à moyen terme étant prévu ; 3) le contexte de pénurie actuel dans l'emploi scientifique que cette mesure accentue : en encourageant les chercheur CNRS à augmenter leur activité d'enseignement, cette mesure conduit à réduire le recrutement d'enseignants chercheurs et diminue la capacité du CNRS à ouvrir des postes ou à financer la recherche; désapprouve ce dispositif et demande son abrogation.

5/12/2014 - 17 oui, 3 abstention, 1 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Fabrice Vallée directeur par intérim de l'INP
- Mme Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Motion sur la présence d'un élu C dans les comités de visite du HCERES

La section 04 tient à rappeler qu'elle émet un avis de pertinence sur le renouvellement des unités et que c'est dans cet esprit qu'elle participe aux comités de visite du HCERES.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) quelles que soient leurs tutelles et leurs statuts assurent l'accompagnement de l'activité de recherche. Ils représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires des unités. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle à spectre de plus en plus large est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Les rencontrer ensemble, par équipe pour les grandes unités ou même individuellement, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les perçoivent. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

La section 04 demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès du HCERES pour que les comités de visite comportent un représentant du personnel administratif et technique qui soit acteur à part entière du processus d'évaluation.

5/12/2014 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS

- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS

- M. Fabrice Vallée, directeur par intérim de l'INP

- Mme Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS

- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Motion sur le financement récurrent de la recherche

La section 04 réaffirme qu'il est indispensable d'assurer un financement récurrent des laboratoires de recherche à un niveau conséquent, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Ces financements permettent de conduire des recherches sur le long terme qui sont particulièrement productives. Ces recherches ne peuvent pas être financées sur des logiques de projets qui favorisent aujourd'hui le démarrage de quelques activités visibles mais sans pouvoir les pérenniser. Sans financement récurrent conséquent, la majeure partie de la communauté scientifique est contrainte de se disperser pour répondre aux appels d'offres, ainsi que pour évaluer les projets des pairs. Elle y perd beaucoup de son efficacité, voire de sa motivation en raison des taux de succès extrêmement bas. Sans financement récurrent conséquent, les laboratoires ne peuvent soutenir correctement les fonctions supports dans leur mission de R&D, d'exploitation et de maintenance des équipements de recherche. Utiliser différemment les financements alloués à la recherche et, en particulier, renforcer les financements récurrents des laboratoires sont des mesures nécessaires pour maintenir la recherche académique au plus haut niveau.

27/11/2015 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. le Secrétaire d'Etat à l'ESR
- M. Vincent Berger, Conseiller du Président de la République (Elysée)

Motion sur la mutualisation des fonctions IT

Les projets de la direction concernant la mutualisation des fonctions IT posent de nombreuses questions quant à la situation déjà très tendue de l'emploi IT.

La mutualisation peut s'avérer utile et nécessaire au cas par cas, dans une unité ou entre unités, mais la section 04 demande que la règle générale reste le recrutement IT sur poste à temps plein au sein des unités et non par fragments d'ETPT sur plusieurs unités.

C'est une nécessité pour l'accomplissement des missions et la réalisation des projets de recherche des UMR, ainsi que pour l'épanouissement professionnel des IT et leur pleine intégration au sein des collectifs de travail.

27/11/2015 - 17 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS

Motion sur la publication scientifique

La section 04, réunie en session d'automne 2015, exprime son inquiétude face à l'impact sur les activités de recherche des pratiques actuelles dans l'édition scientifique. D'une part, l'augmentation substantielle des tarifs conduit certaines bibliothèques, notamment universitaires, à renoncer à s'abonner à des revues scientifiques essentielles à la communauté. D'autre



part, l'accroissement du nombre de revues qui reportent sur les publiants le coût – parfois exorbitant – de l'édition grève directement les budgets de la recherche académique. La section soutient le CNRS dans toute action visant à maintenir, pour la communauté scientifique, un accès bibliographique à des tarifs raisonnables.

27/11/2015 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Jean Pierre Finance, Président du consortium COUPERIN

Section 5

Matière condensée : organisation et dynamique

Présidente : Elisabeth LEMAIRE

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES

La section 5 du comité national, lors de sa session d'automne 2012, appelle par cette motion la direction du CNRS à demander à l'AERES l'intégration systématique dans les comités de visite d'un membre élu C de la section compétente du comité national. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie des laboratoires. Les rencontrer ensemble ou par équipe pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les perçoivent. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire. Rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine. Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme.

Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS, au même titre que celle de tous les acteurs de la recherche.

26/10/2012 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- Mme Marie-José Casanove, présidente du conseil scientifique de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Position de la section par rapport à la PES.

La section 05 rappelle son hostilité à la logique des Primes d'Excellence Scientifique qui ne répond pas aux besoins de revalorisation des carrières des chercheurs du CNRS. La section 05 rappelle qu'elle évalue déjà la qualité scientifique de ses membres lors du suivi, des recrutements et des promotions des chercheurs. Dans le cadre actuel, elle propose donc que l'attribution des Primes d'Excellence Scientifique soit faite aux lauréats des concours de recrutement (CR et DR). Si le nombre de primes le permet, la section 05 est favorable à ce que ces primes soient également attribuées aux lauréats des promotions DR2 -> DR1.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de primes pour doter l'ensemble des lauréats d'une catégorie, la section ne proposera personne dans cette catégorie.

26/10/2012 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- Mme Marie-José CASANOVE, présidente du conseil scientifique de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

HCERES

Une demande insistante de la communauté scientifique et universitaire, exprimée notamment lors des Assises nationales de la recherche et de l'enseignement supérieur, est en passe d'être ignorée.

La loi du 22 juillet 2013 a supprimé l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et l'a remplacée par un Haut conseil de l'évaluation (HCERES). La section 5 du Comité National exprime sa vive préoccupation et demande que les instances nationales d'évaluation représentatives de la communauté scientifique et, en particulier le comité National, soient impliquées dans le processus de composition des comités de visite et que les élus C soient membres à part entière de ces comités.

6/11/2013 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- Mme Marie-José Casanove, Présidente du CSI de l'INP
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

PES

La section 05, réunie en session d'automne, réaffirme que la logique des Primes d'Excellence Scientifique ne répond pas au problème primordial de la revalorisation des carrières des chercheurs.

Dans le cadre actuel, la section a décidé, à une large majorité, de ne plus participer à l'examen des dossiers de demande de PES.

6/11/2013 - 16 oui, 2 abstentions, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- M. Giancarlo Faini, directeur scientifique adjoint à l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Emploi scientifique

La section 5 partage les inquiétudes de la communauté scientifique sur l'avenir de l'emploi scientifique et le financement de la recherche. Elle s'associe à l'analyse faite par les directeurs d'unités dans la lettre écrite à François Hollande et soutient leur initiative ainsi que le mouvement de Science en Marche.

23/10/2014 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Vincent Berger, conseiller enseignement supérieur et recherche à la présidence de la République.
- Mme Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



- Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Evaluation des demandes de délégations

La section 05, réunie en session de printemps demande instamment à la direction du CNRS que soit révisé le calendrier d'examen des demandes de délégation des enseignants-chercheurs. La section a eu, cette année, moins de 10 jours pour examiner les dossiers ce qui lui a, en outre, interdit toute concertation ou discussion collective des dossiers.

Au-delà du calendrier, la section 05 s'inquiète des modalités d'examen des demandes.

L'attribution des volants de délégations aux Directeurs Scientifiques Référents, chargé à eux d'en proposer la répartition au sein de grands « sites » identifiés par le CNRS, ne suffit pas à garantir la qualité scientifique des projets retenus. Il nous semble difficile que l'interclassement des demandes issues de secteurs disciplinaires très variés laisse à la qualité scientifique des dossiers la place prééminente qui doit lui être dévolue. La section 05 demande expressément que le rôle des sections dans les décisions finalement prises par les DSR soit clarifié.

De plus nous souhaitons que soit présenté aux sections un bilan des campagnes de demandes de délégations.

Enfin, il nous semble qu'évaluer toutes les demandes des chercheurs des laboratoires dont la section 05 est section principale de rattachement ne garantit pas la meilleure évaluation possible. Nous demandons à examiner les demandes des enseignants-chercheurs dont l'activité relève des thématiques de la section, indépendamment des sections de rattachement de leur laboratoire.

7/06/2013 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- Madame Michèle Saumon, Secrétaire Générale du Comité National
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- M. Giancarlo Faini, directeur scientifique adjoint à l'INP

Avis de pertinence et évaluation des laboratoires

La section 05, réunie en session de printemps, souhaite exprimer la difficulté qu'elle a eue à émettre un avis de pertinence sur des laboratoires qu'elle n'avait pas visités. Nous demandons que toutes les sections du comité national dont dépend un laboratoire puissent participer au comité de visite qui se réunit en vue de l'évaluation dudit laboratoire. Nous insistons sur l'importance que des élus C soient systématiquement intégrés aux comités de visite des laboratoires.

7/06/2013 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- Mme Marie-José Casanove, Présidente du CSI de l'INP
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES La section 5 du comité national, lors de sa session d'automne 2012, appelle par cette motion la direction du CNRS à demander à l'AERES l'intégration systématique dans les comités de visite d'un membre élu C de la section compétente du comité

national. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie des laboratoires. Les rencontrer ensemble ou par équipe pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les perçoivent. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire. Rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine. Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme.

Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS, au même titre que celle de tous les acteurs de la recherche.

26/10/2012 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- Mme Marie-José Casanove, présidente du conseil scientifique de l'INP

Position de la section par rapport à la PES.

La section 05 rappelle son hostilité à la logique des Primes d'Excellence Scientifique qui ne répond pas aux besoins de valorisation des carrières des chercheurs du CNRS. La section 05 rappelle qu'elle évalue déjà la qualité scientifique de ses membres lors du suivi, des recrutements et des promotions des chercheurs. Dans le cadre actuel, elle propose donc que l'attribution des Primes d'Excellence Scientifique soit faite aux lauréats des concours de recrutement (CR et DR). Si le nombre de primes le permet, la section 05 est favorable à ce que ces primes soient également attribuées aux lauréats des promotions DR2 → DR1. Dans le cas d'un nombre insuffisant de primes pour doter l'ensemble des lauréats d'une catégorie, la section ne proposera personne dans cette catégorie.

26/10/2012 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- Mme Marie-José Casanove, présidente du conseil scientifique de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Emploi scientifique

La section 5 du Comité National de la Recherche Scientifique, composée de personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, réunie en session de printemps, souhaite exprimer les fortes inquiétudes qu'elle a concernant le devenir de l'emploi scientifique. La section 5 s'associera massivement à la réunion plénière du Comité National qui aura lieu le 11 juin.

5/06/2014 - 19 oui, 0 abstentions, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- Mme Geneviève Fioraso, Secrétaire d'état chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



Présence des élus C dans les comités de visite HCERES

La section 5 réunie en session de printemps 2015 souhaite par cette motion réaffirmer sa position concernant la composition des comités de visite du Haut Conseil à l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Depuis la création de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, les représentants élus des Ingénieurs et Techniciens, élus C, du Comité National, ne sont plus membres officiels des comités de visite lors de l'évaluation des unités de recherche, au mieux leur présence est tolérée en qualité d'observateurs.

Le Haut Conseil à l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur doit rompre avec ces pratiques hautement discriminatoires à l'égard des personnels dit « techniques ». L'intérêt de la présence des élus C dans les instances scientifiques d'évaluation des EPST n'est plus à démontrer. La recherche est le fruit d'un travail associant chercheurs et personnels « techniques ». La place de l'élue C a été pensée pour tenir compte de la spécificité de leur travail, qui est une composante indispensable dans la structuration et la vie des laboratoires. Les pratiques actuelles des comités de visite dans lesquels la section 5 envoie des représentants, où l'élue C effectue une visite en parallèle de la visite officielle, sans être membre du comité de visite, sont inacceptables. Quand certaines unités relevant de l'INP ont des ratios d'effectifs personnels « techniques » / chercheurs proches de 1, comment prétendre vouloir évaluer un collectif de recherche par ses pairs en excluant la représentation de la moitié de ses effectifs ?

La section 5 demande l'intégration comme membre à part entière dans les comités de visite de l'élue C qu'elle propose au HCERES.

20/05/2015 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur de l'INP
- M. Niels Keller, directeur adjoint scientifique de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- Mme Frédérique Bassino, porte-parole de la C3N
- M. Didier Houssin, président de l'HCERES

Accès aux méthodes neutroniques

La section 05 exprime une forte inquiétude concernant l'accès de la communauté scientifique aux méthodes neutroniques, après la confirmation par le CNRS et le CEA de l'arrêt fin 2019 du réacteur ORPHEE qui alimente le Laboratoire Léon Brillouin (UMR12, Saclay). Elle exprime sa crainte que la source à spallation européenne (European Spallation Source, ESS, Lund, Suède) ne réponde qu'à une partie du besoin de la communauté nationale du fait d'un temps disponible limité et du statut international de l'ESS.

Elle s'inquiète du délai entre la fermeture d'ORPHEE et le plein démarrage de l'ESS. Elle souhaite être informée des perspectives réelles de transfert de certains instruments du LLB à l'Institut Laue-Langevin (ILL, Grenoble) au regard des contraintes techniques et des coûts associés, et connaître les engagements humains et financiers vis-à-vis des lignes développées à l'ESS. Eu égard à la taille et l'excellence de la recherche française dans le domaine, elle souhaite qu'un scénario phasé précise l'utilisation à venir des différentes sources, ORPHEE, ILL et ESS, au regard des besoins de la communauté. Elle demande à ce que la communauté utilisatrice des méthodes neutroniques, directement concernée, soit fortement associée à l'ensemble de ces réflexions.

La section 05 suivra avec grande attention le travail sur les orientations scientifiques, mené en interne au LLB et en relation avec le groupe du travail mis en place par les tutelles, concernant la

poursuite des activités scientifiques du LLB au-delà de 2019, et veillera notamment au parcours des personnels IT CNRS du laboratoire.

20/05/2015 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Daniel Verwaerde, Administrateur général du CEA
- M. Alain Schuhl, Directeur de l'Institut de Physique du CNRS
- Mme Amina Taleb, Directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique du CNRS

Section 6

Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations

Présidente : Frédérique BASSINO

Prime d'excellence scientifique

La section 6 du Comité National est opposée à la logique des PES qui ne répond pas aux besoins de revalorisation des carrières, en particulier celles des jeunes chercheurs. En conséquence, la section ne souhaite pas participer au processus d'attribution des PES.

20/11/2012 - 14 oui, 5 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS,
- M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources du CNRS,
- M. Philippe Baptiste, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions du CNRS,
- M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines du CNRS.

Alerte sur les mesures mises en place dans les ZRR

Les zones à régime restrictif (ZRR), décrites dans leur principe et leur fonctionnement par la circulaire interministérielle datée du 7 novembre 2012, ont vocation à être mises en place dans la plupart des unités de recherche en informatique du CNRS.

L'objet de cette motion n'est pas de remettre en cause les objectifs annoncés par cette circulaire, qui vise à empêcher la fuite et le détournement d'informations scientifiques pouvant porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, tant au niveau économique que sécuritaire (sécurité du territoire, terrorisme, prolifération d'armes, ...).

En revanche, la présente motion a pour but d'inciter les ministères et services de défense concernés à reconstruire les dispositifs déjà mis en œuvre ou prévus de l'être dans les unités concernées. Les mesures déjà mises en place dans certains services, et qui ont vocation à s'étendre à l'ensemble des unités concernées, incluent :

- la nécessité d'obtenir une autorisation ministérielle, fournie dans un délai de 10 semaines, pour l'ensemble des personnels présents, recrutés ou encore accueillis dans le laboratoire, même à titre temporaire comme les stagiaires ;
- un suivi exhaustif des visites effectuées dans le laboratoire, quelle que soit leur durée, par le directeur d'unité ;
- une liste de 65 règles informatiques à mettre en place, faisant fi des moyens humains et matériels nécessaires pour les appliquer ;
- une responsabilité pénale du directeur d'unité quant à l'application des points précédents.

Les restrictions d'accès mettent en cause la nature fondamentalement collaborative et publique de la recherche menée dans les unités concernées, une recherche qui a vocation à être diffusée dans des médias à accès public. De plus, propres à notre pays, ces mesures font peser une véritable menace sur tout un pan de



la recherche où la France est leader européen ou mondial : A court terme, elles seront un handicap pour les collaborations scientifiques ainsi que pour les recrutements à venir, pourtant voulus internationaux par nos tutelles.

A plus long terme, elles pourraient entraîner une perte de compétitivité française. Des sujets jugés trop sensibles risquent d'être délaissés par le milieu académique. Pire, des chercheurs pourraient préférer exercer leur recherche dans d'autres pays.

Certes, il est impossible de nier l'existence de risques, notamment en termes de cyber-sécurité dans la plupart des unités de recherche disposant de services informatiques. Cependant les restrictions d'accès envisagées ne seront, pour la plupart, d'aucune efficacité face aux menaces modernes. Il convient donc de les reconsidérer dans leur ensemble.

En conséquence, la Section 6 du Comité National de la Recherche Scientifique s'inquiète des retombées néfastes pour la recherche de la mise en oeuvre des ZRR telle qu'elle a été envisagée. Elle demande donc qu'une application réfléchie et concertée des ZRR soit faite. Des représentants des directeurs d'unités doivent être pleinement intégrés à un dispositif de négociation, et non pas uniquement sollicités à travers des questionnaires. La section souhaite également qu'une commission d'experts en sécurité informatique soit mise en place, incluant des membres issus non seulement des services en charge de la sécurité nationale, mais aussi de la communauté scientifique et académique.

25/11/2014 - Motion adoptée à l'unanimité

Destinataires :

- Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'ESR,
- Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat à l'ESR,
- Alain Fuchs, président du CNRS,
- Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS,
- Bruno Chaudret, président du CS du CNRS,
- Michel Bidoit, directeur de l'INS2I,
- Claude Kirchner, responsable du sous-comité « Sciences et technologies de l'information et de la communication ».

Organisation des concours

La section 6 du Comité National demande expressément que les convocations pour les réunions et jurys soient adressées à ses membres dès que les dates sont fixées.

Elle demande également à ce que les candidats soient convoqués aux auditions dès le planning établi par le bureau de la section.

Nous avons constaté des désistements de candidats très sérieux en raison de leur trop tardive convocation.

En effet, les candidats, en particulier les nombreux candidats venant de l'étranger, doivent s'organiser très à l'avance pour venir à l'audition. Certains se sont retrouvés devant l'impossibilité d'obtenir un visa ou ont dû faire face à des coûts de voyages trop importants. Il n'est pas raisonnable pour un concours annuel et aussi important que les candidats soient pénalisés, et que le recrutement de brillants candidats soit ainsi entravé.

18/03/2013

Destinataires :

- Michèle Saumon, secrétaire générale du comité national
- Joël Bertrand, directeur général délégué à la science
- Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines

Convention ENS -CNRS concernant des postes d'enseignants attachés à l'ENS

Le CNRS et l'ENS ont récemment signé une convention permettant de contractualiser l'enseignement des chargés de recherche

ou directeurs de recherche affectés à l'ENS et désireux d'enseigner 1/3 de service statutaire d'enseignement (64 H eqTD) à l'ENS.

Le coût de ce dispositif a vocation à être partagé de façon équitable entre le CNRS et l'ENS. Pour la rentrée 2014, 20 postes ont été planifiés, avec un objectif de 60 postes à moyen terme, tous départements confondus.

La section 6 du Comité National ne peut s'opposer au principe de valorisation financière des enseignements des chercheurs CNRS (actuellement payés à la vacation dans les ENS et les Universités), comme cela est déjà fait dans certaines écoles d'ingénieurs.

En revanche, elle s'étonne de l'opportunité de cette charge financière supplémentaire pour le CNRS dans un contexte de diminution du nombre de postes pourvus au concours, et une incertitude sur les années à venir.

La section 6 trouve aussi regrettable que ce dispositif vise à valoriser l'enseignement des chercheurs CNRS dans une structure déjà très attractive et favorisée telle que l'ENS, et non pas une implication dans un enseignement en premières années de Licence à l'Université.

Pour toutes ces raisons, la section 6 ne participera pas aux recrutements de chercheurs-enseignants attachés à l'ENS et demande la révocation de cette convention. Elle demande aussi plus de transparence sur les actions du CNRS qui impactent le système académique, notamment dans le contexte actuel de raréfaction des postes de chercheurs et enseignants-rechercheurs.

16/05/2014 - 17oui, 1 non, 2 abstention

Destinataires

- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS,
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS,
- M. Michel Bidoit, directeur de l'INS2I,
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN.

Présence d'un élu C dans les comités de visite d'évaluation des unités

qui s'appuie entre autres sur sa participation aux comités de visite des laboratoires.

Les personnels administratifs et techniques, quels que soient leurs tutelles et leurs statuts, assurent l'accompagnement de l'activité de recherche.

Les ITA par exemple représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires.

Dans un comité de visite, la présence d'un ITA apporte un point de vue indispensable à une évaluation pertinente.

La section déplore vivement que les élus C qu'elle a désignés pour faire partie des comités de visite aient été lors de plusieurs visites exclus du processus d'évaluation.

La section demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès de l'AERES et du futur HCERES pour que les comités de visite comportent un représentant du personnel administratif et technique qui soit acteur à part entière du processus d'évaluation.

16/05/2014 - Motion adoptée à l'unanimité

Destinataires :

- M. Benoît Hamon, ministre de l'ESR,
- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS,
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS,
- M. Michel Bidoit, directeur de l'INS2I,
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN,
- M. Didier Houssin, Président de l'AERES,



Déménagement des UMR sur le plateau de Saclay

La section 6 attire l'attention de l'INS2I sur l'inquiétude que suscite dans les UMR concernées le déménagement en direction du plateau de Saclay (manque d'infrastructures, de transport,...). Il en découle un risque de perte de cohésion, d'affaiblissement des structures concernées.

La section 6 demande que l'institut mette tout en oeuvre pour accompagner ces évolutions et agisse pour garantir les meilleures conditions de travail aux chercheurs concernés.

14/05/2014 - Motion adoptée à l'unanimité

Destinataires :

- M. Michel Bidoit, directeur de l'*Institut des sciences de l'information et de leurs interactions du CNRS*,

Déclassement de candidats par le jury d'admission du concours CR2 n°06-03

La section 6 du Comité national de la recherche scientifique, en tant que jury d'admissibilité pour le recrutement des chercheurs au CNRS, tient à s'exprimer suite à la décision du jury d'admission du concours CR2 n°06-03 de 2016 de ne retenir que 5 candidats pour les 6 postes ouverts au concours, alors qu'une liste de 11 candidats admissibles lui était proposée.

La section 6 tient tout d'abord à rappeler qu'un très grand nombre d'excellents candidats se sont présentés, comme chaque année, sur l'ensemble des concours CR relevant de la section, et qu'ils étaient 123 cette année sur le concours CR2 n°06-03. La qualité des candidatures et les préoccupations d'équilibre thématique rendent le travail du jury d'admissibilité passionnant mais extrêmement difficile, et la section 6 y consacre chaque année plusieurs semaines.

Sur le concours CR2 n°06-03, la section 6 a décidé, en raison de sa dernière année de mandature et afin de ne pas introduire d'effet mémoire pour ses successeurs, de ne classer que 11 candidats sur la liste d'admissibilité. Tous ces candidats mènent une activité scientifique reconnue au meilleur niveau international, et tous mériteraient d'entrer au CNRS, ainsi que bien d'autres candidats qui n'ont pas été retenus.

La section 6 a notamment fait face cette année à un flot important de candidats extrêmement brillants et dont les domaines de recherche relèvent plutôt des aspects théoriques de l'informatique. Cela a conduit la section à classer sur la liste principale plusieurs candidats menant ce type de recherche, parfois sur des sujets proches thématiquement. La section 6 a également fourni sur liste complémentaire un éventail de candidats aux profils complémentaires que le jury d'admission aurait pu préférer choisir, et ce sans remettre en cause la qualité du recrutement.

En conséquence, la section 6 estime que la décision de ne retenir que 5 candidats à l'admission pour un concours comportant 6 postes ouverts, est non seulement un immense gâchis scientifique, mais également une décision préjudiciable aux sciences de l'information.

Le choix du jury d'admission de déclasser les 2 candidats ayant soutenu le plus récemment leur thèse, mais néanmoins classés 1ers ex-aequo sur la liste d'admissibilité, est préoccupant dans un contexte de précarisation généralisée de la recherche. Face aux désistements, durant le concours de cette année, de candidats, notamment théoriciens, recrutés par de grandes entreprises internationales ou par des universités étrangères, alimentant une "fuite des cerveaux" alarmante, la section 6 tient à réaffirmer sa préoccupation, durant son mandat, de recruter au plus près de la thèse des jeunes docteurs excellents ayant eu des résultats marquants et ayant fait la preuve de leur autonomie.

La section 6 s'est toujours efforcée de varier les profils des candidats déclarés admissibles sans jamais faire de compromis sur

la qualité des dossiers retenus. Elle encourage l'ensemble de la communauté à susciter des candidatures dans l'ensemble des domaines de l'informatique.

La section 6 regrette vivement cette décision du jury d'admission qu'elle considère comme un manque de confiance flagrant en son intense travail de sélection des candidats, éclairé par 4 années d'expérience acquises au cours de la mandature. Mais plus important encore, cette décision est dommageable pour l'ensemble de la discipline.

20 juin 2016 - 16 oui, 2 abstentions, 0 non

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS,
- Mme Anne PEYROCHE, Directrice Générale Déléguée à la Science du CNRS,
- M. Michel BIDOIT, Directeur de l'INS2I,
- M. Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN,
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS,
- M. Christian BARILLOT, Président du CSI de l'INS2I,
- Mme Danièle ESCUDIÉ, coordinatrice de la C3N

Section 7

Sciences de l'information: signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel
Présidente : Michèle BASSEVILLE

Note du C3N

La section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique approuve et soutient la note rédigée par la C3N (Coordination des instances du Comité national de la recherche scientifique) suite à son audition le 29 août 2012 par le Comité de pilotage des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Note disponible via

http://www.assises-esr.fr/var/assises/storage/fckeditor/File/contributions/Contribution_C3N.pdf

18/10/2012 - 15 oui, 3 abstention, 0 non, 2 Ne prend pas part au vote

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur de l'*Institut des sciences de l'information et de leurs interactions du CNRS*
- Mme Claudine Schmidt-Lainé, directrice de l'*Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du CNRS*
- Mme Sophie Duchesne, coordinatrice de la C3N

Faible nombre de promotions DRCE

La section 07 du Comité National s'inquiète du très faible nombre de possibilités de promotion de DR1 vers DRCE1 au regard de la très grande qualité de la majorité des dossiers de demande d'avancement à ce grade qu'elle a examinés en sa session d'automne 2012.

19/10/2012 - 13 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur de l'*Institut des sciences de l'information et de leurs interactions du CNRS*
- Mme Claudine Schmidt-Lainé, directrice de l'*Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du CNRS*
- M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines du CNRS

Prime d'excellence scientifique

La section 07 du Comité National est opposée à la logique des primes d'excellence scientifique (PES) qui ne répond pas aux



besoins de revalorisation des carrières. Elle propose d'attribuer cette prime aux lauréats des concours de recrutement CR à l'occasion de leur titularisation. La section ne souhaite pas participer au comité ad hoc d'attribution des PES.

18/10/2012 - 16 oui, 3 abstention, 1 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions du CNRS
- Mme Claudine Schmidt-Lainé, directrice de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du CNRS
- M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines du CNRS

Participation des élus C aux comités de visite de l'AERES

La section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique demande par cette motion à la direction du CNRS d'intégrer systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du Comité National.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. Aborder avec les ITA, le vécu de leur métier, les difficultés, les évolutions, la vision future de leur métier, c'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

Enfin, rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme.

Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS.

15/05/2013 - 13 oui, 2 abstention, 2 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions du CNRS
- M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du CNRS
- Mme Sophie Duchêne, coordinatrice de la C3N
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Section 9

Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique

Président-e-s : Sylvie POMMIER 24/09/2012-26/11/2012

Claude VERDIER 27/11/2012-15/08/2016

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES

La section 09 du Comité National, lors de sa première réunion du nouveau mandat, demande par cette motion à la direction du CNRS d'intégrer dans chaque comité de visite un membre élu C de la section compétente du Comité National.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de

recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les voient, ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

Rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte.

24/09/2012 - 16 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Mesdames et Messieurs les membres de la section 9 du comité national.
- Christophe GOURDON, délégué scientifique à l'AERES
- Jean-Pierre BRANCHER, délégué scientifique à l'AERES
- Jean-Claude GELIN, délégué scientifique à l'AERES

Section 10

Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation

Président : Jaques MAGNAUDET

C3N

Lors de la première réunion de sa nouvelle mandature, la section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique apporte son soutien total à la note rédigée par la C3N (Coordination des instances du Comité national de la recherche scientifique) suite à son audition (29 août 2012) par le Comité de pilotage des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte disponible via : http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=3204

24/09/2012 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs, Président du CNRS,
- Claudine Schmidt-Lainé, Directrice de l'INSIS,
- Marie-Yvonne Perrin, Directrice Adjointe Scientifique de l'INSIS.

Elu C au comité de visite de l'AERES

Lors de la première réunion de sa nouvelle mandature, la section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique demande par cette motion à la direction du CNRS et à la direction de l'AERES d'intégrer systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du Comité National. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. Aborder avec les ITA, le vécu de leur métier, les difficultés, les évolutions, la vision future de leur métier, c'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire. Enfin, rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine. Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du



CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS.

24/10/2012 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Didier Houssin, Président de l'AERES,
- Alain Fuchs, Président du CNRS,
- Claudine Schmidt-Lainé, Directrice de l'INSIS,
- Marie-Yvonne Perrin, Directrice Adjointe Scientifique de l'INSIS.

Position de la section 10 du CoNRS sur le financement de la recherche

La section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique désapprouve les choix politiques de ces dernières années relatifs aux modes de financement public de la recherche scientifique. A budget constant, le renforcement des moyens alloués aux transferts technologiques et à l'innovation (via les SATT, les IRT, les ITE,...) s'effectue au détriment des recherches plus amont, qui souffrent notamment d'une diminution inquiétante du volume des programmes financés par l'ANR. Ni les moyens alloués par les régions, ni ceux associés aux structures de type EquipEX, LabEx ou IdEx ne compensent cette diminution, et ce d'autant plus qu'une grande disparité régionale existe.

Dans un contexte mondial très concurrentiel, la communauté scientifique s'épuise à répondre aux différents appels d'offres en y perdant efficacité et motivation. La section 10 souhaite que cette politique soit redéfinie en faveur d'un rééquilibrage en direction de la recherche amont.

27 octobre 2015 - Motion adoptée à l'unanimité

Destinataire(s) :

- M. Thierry MANDON, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche
- Mme Anne PEYROCHE, Directrice adjointe de cabinet du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, en charge de la recherche.
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Philippe BAPTISTE, Directeur Général Délégué à la Science
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Philippe BüTTGEN, Président de la CPCN
- M. Jean-Yves MARZIN, Directeur de l'INSIS
- Mme Dany ESCUDIE, Présidente du Conseil Scientifique de l'INSIS

Financement de la recherche

La section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique déplore que la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche soit une loi d'orientation et non de programmation.

Autrement dit, dans un cadre budgétaire national toujours plus contraint, la nouvelle loi n'apportera ni réponses aux problématiques d'emploi dans les laboratoires ni moyens financiers pérennes permettant de mener des recherches amont, sources des innovations de demain. Au contraire, elle va se contenter de prioriser les moyens financiers vers les activités de transfert technologique alors que ce processus, qui doit certes être relancé, requiert une véritable concertation nationale entre acteurs publics et privés, concertation qui dépasse largement les prérogatives de l'enseignement supérieur et de la recherche. La section 10 rappelle qu'une refonte du Crédit Impôt Recherche (5.8 Md €/an), dont l'efficacité présente interroge grandement, permettrait d'apporter des ressources financières donnant une réelle ambition à la recherche.

22/05/13 - 17 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur le DS de l'INSIS, Jean-Yves Marzin

- Monsieur le DGDS du CNRS Joël Bertrand
- Monsieur le Président du CNRS, Alain Fuchs
- Monsieur le Président du Conseil Scientifique du CNRS, Bruno Chaudret,
- Monsieur le Président de la commission « ESRI » de l'ARF, Laurent Beauvais
- Monsieur le Président du groupe UMP au Sénat, Jean-Claude Gaudin
- Monsieur le Président du groupe PS au Sénat, François Rebsamen
- Monsieur le Président du groupe UDI au Sénat, François Zoccheto
- Madame la Présidente du groupe CRC au Sénat, Eliane Assassi

Évaluation de la Recherche

La section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique s'alarme que l'une des revendications majeures de la communauté scientifique formulée lors des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et portant sur la nécessité d'une évaluation coordonnée - collégiale et transparente - des chercheurs et des unités par des comités composés majoritairement d'élus, reconnus par toute la communauté scientifique, ne soit contre toute attente pas prise en compte. En effet la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et de la recherche va créer un Haut Conseil à l'Evaluation, se substituant à l'AERES, qui pourra se charger lui-même du processus d'évaluation des laboratoires à la demande d'un de leurs établissements de tutelle. Le Comité National de la Recherche Scientifique, instance d'évaluation nationale, ne pourra être saisi que si toutes les tutelles s'accordent. Cette situation morcellera encore plus l'évaluation qui pourra, en outre, être davantage influencée par l'environnement local.

22/05/13 - 17 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur le DS de l'INSIS, Jean-Yves Marzin
- Monsieur le DGDS du CNRS Joël Bertrand
- Monsieur le Président du CNRS, Alain Fuchs
- Monsieur le Président de la CPCN , Bruno Chaudret
- Monsieur le Président de la commission « ESRI » de l'ARF, Laurent Beauvais
- Monsieur le Président du groupe UMP au Sénat, Jean-Claude Gaudin
- Monsieur le Président du groupe PS au Sénat, François Rebsamen
- Monsieur le Président du groupe UDI au Sénat, François Zoccheto
- Madame la Présidente du groupe CRC au Sénat, Eliane Assassi

Section 12

Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés

Président : Frédéric LEROUX

Medaille argent et bronze

Le 30 octobre 2014, les membres de la section 12 du CoNRS réunis en session d'automne ont voté à l'unanimité une motion contre la désignation systématique, pour les médailles de bronze et d'argent, d'un homme et d'une femme pour des raisons de parité.

La section 12 considère cette procédure comme extrêmement discriminatoire et dévalorisante pour les récipiendaires. Elle va directement à l'encontre de l'égalité femme/homme qui devrait au contraire nous conduire à considérer l'ensemble du vivier des chercheurs sur un même plan. Ce processus pourrait conduire à terme à une dévalorisation de l'attribution des médailles.

30/10/2014 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Dominique Massiot, directeur de l'INC
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- M. Didier Houssin, Président de l'AERES



Présence d'un élu C dans les comités de visite d'évaluation des unités

La section 12 émet un avis de pertinence sur le renouvellement des unités qui s'appuie entre autres sur sa participation aux comités de visite des laboratoires.

Les personnels administratifs et techniques, quels que soient leurs tutelles et leurs statuts, assurent l'accompagnement de l'activité de recherche. Les IT représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires.

Dans un comité de visite, la présence d'un IT apporte un point de vue indispensable à une évaluation pertinente. La section déplore vivement que les élus C qu'elle a désignés pour faire partie des comités de visite aient été lors de plusieurs visites exclus du processus d'évaluation. La section 12 encourage le personnel technique des unités évaluées, en l'absence d'un élu C, à manifester ouvertement son mécontentement.

La section 12 demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès de l'HCERES pour que les comités de visite comportent un représentant du personnel administratif et technique qui soit acteur à part entière du processus d'évaluation.

30/10/2014 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Dominique Massiot, directeur de l'INC
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- M. Didier Houssin, Président de l'AERES

Évolution de la grille salariale relative à l'emploi des chercheurs contractuels du CNRS.

Une nouvelle grille salariale du CNRS pour les personnels contractuels a été mise en place au 1er avril 2015 (circulaire N° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée le 20 mars 2015). Cette nouvelle grille engendrera des coûts supplémentaires pour les laboratoires (jusqu'à 41%) pour l'embauche de chercheurs ayant plus de deux ans d'expérience. Si elle contribue à une reconnaissance de l'expérience acquise, elle risque néanmoins de compromettre significativement le recrutement de chercheurs expérimentés . Il est important de constater que ces chercheurs contractuels de talent concourent de manière importante au dynamisme des laboratoires. De ce fait, ils sont à même de contribuer significativement à la visibilité des équipes de recherche françaises et à une reconnaissance nécessaire au niveau international. Si l'on ne peut remettre en cause la reconnaissance des années d'expériences, la mise en place de cette grille engendrera une diminution significative des offres de recrutement contractuel de chercheurs expérimentés. Ces derniers pourraient alors être amenés à un arrêt de leur activité de recherche et une réorientation professionnelle, ou à une expatriation. Dans les deux cas, un affaiblissement, à terme, du vivier de chercheurs sur le territoire national et donc du rayonnement des laboratoires associés au CNRS apparaît inéluctable. Il semble donc important de reconstruire cette évolution, dans le contexte actuel du financement de la recherche, afin d'établir une stratégie nationale pérenne en :

- 1) permettant une certaine flexibilité pour les contrats en cours,
- 2) rééchelonnant de façon progressive (par année d'expérience) cette grille salariale, permettant d'éviter une augmentation brutale des coûts salariaux.

Il est essentiel que les agences de financement prennent en compte cette nouvelle évolution en considérant la limite haute de cette grille.

28/10/2015 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS,Président du CNRS
- Christophe COUDROY, Directeur général délégué aux ressources
- Dominique MASSIOT,Directeur de l'INC
- Philippe Büttgen,Président de la CPCN

Section 13

Chimie physique, théorique et analytique

Président : Xavier ASSFELD

Sur la crise de l'emploi scientifique

La section 13 partage l'analyse du Conseil Scientifique¹ sur la situation alarmante de l'emploi au CNRS et dans l'ensemble des organismes de recherche et universités. Elle approuve la motion de la CPCN sur la crise de l'emploi scientifique², du 1er octobre 2014.

La section 13 du Comité National de la Recherche Scientifique déplore la diminution drastique ces dernières années, d'environ 25 % et 50% du nombre de postes respectivement mis aux concours CNRS chercheurs et ITA : de 2010 à 2014 ce nombre est passé de 400 à 300 pour les chercheurs et de 600 à 253 pour les ITA. Cette dégradation rapide de l'emploi scientifique si elle se poursuit, annonce un décrochage significatif de la France dans le groupe des pays leaders en recherche. Cette situation ne peut que détourner nos jeunes diplômés des carrières scientifiques et constitue un gaspillage de potentialités humaines et de talents, avec des conséquences gravissimes pour l'économie et le rayonnement scientifique du pays.

La section 13 demande à la direction du CNRS de maintenir au moins le nombre de postes statutaires quel que soit le type de départ et non de remplacer uniquement les départs à la retraite. La section 13 appuie sans réserve la démarche des directeurs d'unités de recherche qui, dans leur lettre³ du 13 octobre 2014, demandent au Président de la République la mise en oeuvre d'un plan d'urgence pluriannuel de recrutement.

¹ : « Le financement de la recherche et l'emploi scientifique en France », synthèse chiffrée publiée le 10 mars 2014 par le conseil scientifique du CNRS, disponible à l'adresse :

http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/cs_Financement_de_la_recherche_et_de_l_emploi_analyse_chiffree_du_CS_du_CNRS.pdf

² : <http://snscs.fr/Motion-de-la-conference-des>

³ : <http://snscs.fr/Lettre-au-President-de-la>

21/10/2014 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Mme Geneviève FIORASO, Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Dominique MASSIOT, Directeur de l'Institut de Chimie
- M. Philippe Büttgen, Président de la CPCN
- Mme Marie-Claude LABASTIE, Secrétaire générale du Comité national
- Chercheurs relevant de la section 13
- Directeurs d'unités relevant de la section 13

La « prime d'excellence scientifique »

La section 13, réunie en session de printemps, vient de participer à la constitution d'une liste de potentiels lauréats à l'attribution de la « prime d'excellence scientifique ». Néanmoins, elle souhaite affirmer que ce dispositif ne saurait remplacer une nécessaire et véritable revalorisation des traitements, des carrières et des promotions des chercheurs du CNRS.



6/05/2013 - 19 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs Président du CNRS
- Dominique Massiot Directeur l'Institut de chimie (INC)
- Claude Pouchan Directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie (INC)

Sur la Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

La section 13 considère que la PEDR doit récompenser un investissement particulièrement remarquable des chercheurs tant sur la productivité, la visibilité des travaux, la formation pour et par la recherche ainsi que l'animation et la gestion scientifique sur une période de quatre ans au service du CNRS.

Elle estime donc que les nouvelles dispositions relatives à l'attribution des PEDR aux nouveaux entrants, et mises en place après dépôt des dossiers, bouleversent brutalement les règles de sélection et diminuent drastiquement le nombre de primes sur lesquelles la section doit s'exprimer. Elle pense que l'attribution de cette prime à des personnels stagiaires est contraire à l'esprit initial de cette prime. Au vu de ces nouvelles dispositions une sélection équitable des meilleurs dossiers n'est plus possible sans avoir recours à des critères arbitraires.

17/06/2015 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Philippe BAPTISTE, Directeur général délégué à la science, CNRS.
- M. Philippe Büttgen, Président de la CPCN.

Section 14

Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés

Président : Arnaud ETCHEBERRY

Proposition de la section 14 par rapport à la PES

Le principe et les modalités d'attribution de la PES actuelle sont amenés à évoluer très prochainement. Dans ce contexte, la section 14 souhaite que cette prime, sous une forme ou une autre, puisse aussi servir à la revalorisation des rémunérations des chercheurs en particulier celles des plus jeunes, dont les lauréats des concours de recrutement CR récents.

25/10/2013 - 15 oui, 1 abstention, 2 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Dominique Massiot, directeur de l'INC
- M. Gilles Ohanessian, président du conseil scientifique de l'INC
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Section 15

Chimie des matériaux, nanomatiériaux et procédés

Présidents : Jean-Marie DUBOIS 18/09/2012-01/07/2015

Philippe THOMAS 16/11/2015-15/08/2016

Sur la crise de l'emploi scientifique

La section 15 a participé à la session extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique, consacrée à l'emploi scientifique, le 11 juin 2014. La section partage les inquiétudes qui sont nées ces dernières années de la décroissance continue du nombre des postes offerts à l'entrée au CNRS. Elle s'alarme du sort qui est ainsi réservé aux jeunes les plus brillants, passionnés par la recherche et pourtant abandonnés, des années durant, à la répétition de postdoctorats à l'étranger, en dépit des sommes considérables que la société a consenties à leur formation. Elle réclame la mise en place d'un plan pluriannuel en faveur de l'emploi scientifique statutaire afin de mettre un terme au gâchis des talents qu'elle constate année après année, et d'anticiper leur

migration massive vers l'étranger qui ne manquera pas de se produire dans un futur proche. Elle engage les personnels des laboratoires à mesurer la gravité de cette situation.

26/06/2014 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Benoît HAMON, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Mme Geneviève FIORASO, Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Dominique MASSIOT, Directeur de l'Institut de Chimie
- M. Philippe Büttgen, Président de la CPCN
- Mme Marie-Claude LABASTIE, Secrétaire générale du Comité national
- Chercheurs relevant de la section 15
- Directeurs d'unités relevant de la section 15

Sur l'accès à la diffusion neutronique

En l'absence de source nationale, la communauté française perdrat en quelques années son rang dans la compétition internationale. Les communautés scientifiques des pays voisins (Allemagne, Angleterre, Suisse, Hongrie, République Tchèque) ont toutes leur propre source nationale pour continuer à y mener une science de niveau mais aussi pour préparer l'ESS. Vues la diversité, la taille et la productivité de la communauté française, il est inconcevable de perdre ORPHÉE. En effet, 60% des expériences neutroniques françaises sont réalisées au LLB, 30% à ILL et 10% à l'étranger. Dans le cas d'un arrêt prématûr de la source nationale, la communauté française serait réduite à une peau de chagrin au moment où l'ESS deviendrait complètement opérationnelle. De plus, une partie essentielle de la formation des utilisateurs français -en particulier des jeunes- est assurée par le LLB depuis de nombreuses années (dans le cadre d'écoles, de formations, de travaux pratiques et dirigés, organisés en partenariats avec des universités, grandes écoles et programmes européens). La source nationale permet en outre d'accroître les chances de succès pour l'obtention de temps de faisceau sur la source européenne (training ou expériences préliminaires). En cas de fermeture d'ORPHÉE, le retour sur investissement français à l'ESS pourrait alors être réduit à néant du fait d'une communauté scientifique en voie de disparition.

Conscients des enjeux sociétaux actuels conduisant à financer la recherche, recherche fondamentale inclue, la fermeture prématûrée d'ORPHÉE (à court ou moyen terme) constitue de surcroît une aberration économique. Il s'agit d'un réacteur nucléaire moderne et en excellent état, ne justifiant nullement sa fermeture dans un avenir proche. Une telle opération reste économiquement contestable, le coût du démantèlement s'avérant plus élevé que celui de fonctionnement, notamment faible pour ORPHÉE. Enfin, elle n'exclurait pas la nécessité de construire une autre source nationale.

Ces considérations conduisent la section 15 du Comité national à demander le maintien d'ORPHÉE, pleinement opérationnel (avec un maximum de jours), jusqu'en 2025. Il est aussi recommandé de développer une nouvelle stratégie pour le développement d'une source de neutrons nationale alternative garantissant une recherche de niveau international en France et, à plus long terme, une utilisation compétitive de l'ESS.

Il serait dommage que la France ait perdu ses forces vives dans la recherche scientifique utilisant les neutrons, au moment où la meilleure source au monde deviendra accessible.

24/07/2015- 18 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Philippe BAPTISTE, Directeur général délégué à la science, CNRS.



- M. Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN.
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, Président de l'Institut de Physique du CNRS (INP).
- M. Dominique MASSIOT, Directeur de l'Institut de Chimie du CNRS (INC).
- Mme Stéphanie THIÉBAULT, Directrice de l'Institut Ecologie et Environnement du CNRS (INEE).
- Mme Catherine JESSUS, Directrice de l'institut des sciences biologiques du CNRS (INSB).
- Mme Frédérique BASSINO, Porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national (C3N).
- Mme Dominique FAUDOT, Présidente de la Commission permanente du Conseil National des Universités.
- M. Daniel VERWAERDE, Administrateur général du CEA.
- M. Gabriel CHARDIN, Président du comité des Très grandes infrastructures de recherche (TGIR) du CNRS.
- M. Yves BRECHET, Haut-commissaire à l'énergie atomique.
- M. Gabriele FIONI, Directeur des sciences de la matière du CEA.

Suspension de la mise en application du RIFSEEP

La section 15 alerte le CNRS sur la mise en place, imprécise dans ses modalités, du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les ITA de l'Etablissement, qui pourrait être génératrice de tensions au sein des unités et totalement contre-productive pour le développement de la recherche scientifique. Elle demande que cette mise en place soit suspendue.

18/09/2012 - 12 oui, 4 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS, président-directeur général du CNRS
- Anne PEYROCHE, directrice générale déléguée à la science
- Christophe COUDROY, Directeur général délégué aux ressources
- Pierre COURAL, Directeur des ressources humaines
- Dominique MASSIOT, Directeur de l'INC
- Jean-François TASSIN, Directeur-adjoint scientifique INC
- Philippe BUETTGEN, Président de la CPCN
- Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS
- Frédérique BASSINO, Porte-parole de la C3N

Section 16

Chimie et vivant

Présidente : Agnès DELMAS

Remaniement de l'AERES

Les membres de la section 16 s'associent au C3N pour demander un profond remaniement de l'AERES.

La section s'inquiète des effets pervers du système actuel de notations sur la structuration et le financement de la recherche. L'AERES devrait être composée de membres élus et de membres nommés. L'évaluation devrait être effectuée par une structure collégiale incluant une proportion représentative des membres des instances d'évaluation des différentes tutelles, sans exclure les catégories B et C. Elle devrait également mieux prendre en compte l'interdisciplinarité.

18/09/2012 - 20 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Monsieur le Président du CNRS: Alain FUCHS
- Copie à:
- Directeur de l'INC: Régis REAU
- Président de l'AERES : Didier HOUSSIN
- Directeur de la section des unités de recherches à l'AERES: Pierre GLAUDES

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES

La section 16 du comité national, lors de sa première réunion

du nouveau mandat, demande par cette motion à la direction du CNRS d'agir auprès de l'AERES pour que soit intégré systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les voient, ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire. Rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS.

18/09/2012 - 20 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Monsieur le Président du CNRS: Alain FUCHS
- Copie à:
- Directeur de l'INC: Régis REAU
- Président de l'AERES : Didier HOUSSIN
- Directeur de la section des unités de recherches à l'AERES: Pierre GLAUDES

Précarité

La section 16 s'inquiète de la précarisation croissante des personnels de la recherche et des conséquences sur la structuration de la recherche dans les années à venir. La section souligne la nécessité d'une réflexion globale associant tous les acteurs de la recherche. Elle demande qu'un bilan soit fait sur l'ensemble des personnels potentiellement concernés et qu'une stratégie claire soit définie pour résorber cette précarité.

18/09/2012 - 20 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Monsieur le Président du CNRS: Alain FUCHS
- Copie à:
- Directeur de l'INC: Régis REAU
- Président de l'AERES : Didier HOUSSIN
- Directeur de la section des unités de recherches à l'AERES: Pierre GLAUDES

Défense de l'interdisciplinarité

La section 16 réunie en session d'automne s'inquiète de l'avenir de l'interdisciplinarité dans le paysage actuel de la recherche et de l'enseignement supérieur, suite à la réorganisation profonde de leurs structures (LRU, politiques de sites, création de l'AERES, de l'ANR, des instituts au CNRS, des Alliances,...). La section 16 rassemble une communauté de chercheurs dans laquelle se retrouvent et se métissent différentes disciplines (chimie, biochimie, biophysique, physico-chimie, biologie cellulaire, immunologie...). Cette interface exigeante doit stimuler des approches multidisciplinaires voire transdisciplinaires, de nouveaux concepts, de nouvelles technologies, et chaque discipline apporte sa contribution créative. Tout en gardant la spécificité et le développement scientifique propre à chaque discipline, le dialogue entre chimistes, biophysiciens et biologistes est nécessaire pour concevoir des outils originaux afin de décrypter les phénomènes biologiques, développer de nouvelles



approches pour appréhender, comprendre et étudier le vivant. En aucun cas, l'interdisciplinarité ne doit se résumer à la juxtaposition de deux ou plusieurs disciplines.

La formation des étudiants qui seront les futurs acteurs de ces recherches multidisciplinaires et transdisciplinaires passe par la mise en place dans nos universités de filières conçues dans ce but. Malheureusement, ces formations aux interfaces induisent des coûts spécifiques puisqu'il faut adapter les outils de formation à des publics issus d'horizons diversifiés, et sont donc les premières à faire les frais des politiques d'économie à tout prix que vivent les universités.

En outre, lorsque les financements et les postes de chercheurs et d'enseignants-chercheurs se font de plus en plus rares, le repli sur le cœur des disciplines est observé, bien souvent accompagné par des relations tendues entre les directions des instituts du CNRS et des grands organismes à l'interface entre la chimie et la biologie (CNRS/Inserm/INRA...). De plus, une recherche financée sur des projets à finalités sociétales conduit à ne considérer les projets de recherche que sous l'angle d'une application potentielle, rarement pérenne, et ne laisse que peu de place à l'innovation méthodologique transdisciplinaire, qui est pourtant l'un des principaux moteurs des évolutions scientifiques majeures.

Si l'organisation de colloques ou de GDR est un outil important pour fédérer et rendre visibles les interfaces et communautés concernées, ce ne saurait être un levier suffisant pour une évolution des mentalités et des politiques en la matière. En lien avec les instances disciplinaires (Alliances, Sociétés Savantes, ...), le CNRS, un acteur important de la recherche française qui recouvre l'ensemble des disciplines, doit se saisir de cette question, au plan national, européen et institutionnel, pour améliorer le financement et la structuration de ces recherches interdisciplinaires, et, en lien avec le CNU, favoriser la mise en place de formations adaptées dans les universités.

18/11/2014 - 19 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs, Président du CNRS
- Philippe Baptiste, DGDS du CNRS
- Dominique Massiot, DS INC
- Catherine Jessus, DS INSB
- Jacques Maddaluno, DAS INC
- Anne Imbert, DAS INC Interdisciplinarité
- Jean-Claude Michalski, DAS INSB et MI
- Anne Renault, Directrice de la Mission Interdisciplinaire
- Yves Lévy, Président directeur général de l'Inserm/Président d'AVIESAN
- Philippe Büttgen, Président CPCN
- Dominique Faudot, Présidente CPCNU

La crise de l'emploi, du financement et de la structuration de la recherche

La section 16 du Comité National de la Recherche Scientifique partage l'analyse du Conseil Scientifique sur la situation alarmante de l'emploi au Centre National de la Recherche Scientifique et dans l'ensemble des Organismes de recherche et Universités. Notamment au CNRS, on constate une baisse du recrutement de 25% pour les chercheurs et 60% pour les IT de 2010 à 2014. Elle soutient les conclusions de la session extraordinaire du comité national du 11 juin 2014 pour dégager des ressources importantes :

- simplifier l'organisation actuelle de l'Enseignement Supérieur de la Recherche (ESR),
- définir un plan stratégique global de développement de la recherche,
- réformer profondément le crédit impôt-recherche, notamment en conditionnant son obtention à l'emploi de docteurs et à

l'évaluation scientifique de son utilisation.

- repenser les modes d'attribution et de gestion des financements en particulier ceux consacrés aux financements sur projets,
 - réduire le nombre et le coût de fonctionnement des organismes de gestion des financements (ANR, INCA...) et des Instituts, et réaffecter les budgets à leur mission première, la recherche,
- La section 16 propose également de :
- libérer du temps chercheur en réduisant la redondance des tâches de reporting,
 - créer des passerelles vers les autres corps de la fonction publique pour les chercheurs souhaitant une réorientation professionnelle.

La section 16 approuve également la motion de la CPCN sur la crise de l'emploi scientifique du 1er octobre 2014, partage les inquiétudes de l'Académie des Sciences dans son communiqué du 8 octobre 2014, soutient les revendications portées par la lettre des Directeurs d'Unité au Président de la République et appuie le mouvement « Sciences en Marche ».

Sans changement rapide de politique, cette situation ne peut que conduire à un décrochage significatif de la France dans le groupe des pays moteurs en recherche. Elle démotive les personnels en poste, risque de détourner nos jeunes diplômés des carrières scientifiques et constitue un gaspillage de potentialités humaines et de talents, avec des conséquences gravissimes pour l'économie et le rayonnement scientifique du pays.

La section 16 demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès des décideurs pour au moins maintenir le nombre de postes statutaires, quel que soit le type de départ, et non se contenter de remplacer uniquement les départs à la retraite, et pour provoquer une simplification de l'organisation du paysage de la recherche et enseignement supérieur en France

18/11/2014 - 17 oui, 3 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs, Président du CNRS
- Dominique Massiot, directeur INC CNRS

L'émergence d'une souffrance dans les laboratoires de recherche en France

La section 16, lors de son travail d'évaluation, a constaté avec inquiétude que de plus en plus de collègues, y compris parmi les plus motivés et les plus brillants, font état de difficultés insidieuses qui s'installent progressivement dans leurs conditions de travail. L'augmentation des tâches administratives, liées notamment à la recherche et la gestion de subventions ainsi que la multiplicité et la redondance des évaluations en sont une des causes. Ce malaise est exacerbé par l'accroissement des différences de conditions de travail entre laboratoires et leur mise en compétition permanente dans un contexte tendu de course aux financements. Outre les problèmes individuels que ces difficultés engendrent, cette situation pourrait aboutir à un contexte délétère dans les laboratoires et in fine pour la recherche, avec le risque de détourner les jeunes diplômés des carrières scientifiques et les conséquences que cela implique sur le niveau de compétitivité du pays.

18/11/2014 - 18 oui, 1 abstention, 1 non

Destinataires :

- Alain Fuchs, Président du CNRS
- Philippe Baptiste, DGDS CNRS
- Dominique Massiot, Directeur INC CNRS
- Jacques Maddaluno, DAS INC CNRS
- Philippe Büttgen, Président CPCN
- Responsable de la DGRI, Secrétariat d'état à l'enseignement de la recherche et de l'enseignement supérieur



La PEDR

La section 16 a été avertie en début de session de printemps 2015 du changement de mode d'attribution des primes PEDR, dont la moitié est maintenant attribuée aux nouveaux recrutés CR. Ce changement n'a pas permis aux candidats potentiels récemment recrutés d'être prévenus au moment du dépôt de candidature, ce qui a entraîné un sentiment de confusion.

Au vu du nombre très faible de possibilités d'attribution de PEDR à gérer par la section, en regard du nombre important de candidats et de la grande diversité des profils, la section 16 estime qu'il n'est plus possible de réaliser une évaluation de qualité et par conséquent refuse de prendre en charge l'année prochaine la sélection des dossiers de primes et la proposition d'une liste de récipiendaires.

3/11/2015 - 19 oui, 2 abstentions, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Dominique Massiot, directeur de l'INC,
- Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité National,
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN,
- Mme Frédérique Bassino, coordinatrice de la C3N.

Section 17

Système solaire et univers lointain

Président : Michel MARCELIN

Contribution de la section 17 aux assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Dans le cadre des assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la nouvelle Section 17 partage les préoccupations exprimées pour l'ensemble des disciplines dans la note du C3N en date du 2 septembre 2012.

Elle soutient le texte du CS de l'INSU du 11 septembre 2012, et souhaite être un partenaire actif et constructif dans l'élaboration des mesures visant à l'amélioration des structures de la recherche.

24/10/2012 - 19 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs, Président du CNRS,
- Jean-François Stéphan, Directeur de l'INSU,
- Sophie Duchesne, animatrice du C3N.

Attribution PEDR

La section 17, réunie en session de printemps le 29 juin, déplore qu'une part du budget dévolu à la PES/PEDR soit affectée automatiquement après le dépôt des candidatures, dénaturant du même coup la signification de cette prime.

Elle a pris note du remplacement de la PES par la PEDR et souhaite une note de cadrage perenne, permettant une clarification sans ambiguïté des critères d'attribution.

30/06/2015 - 15 oui, 3 abstention, 1 non

Destinataires :

- Alain Fuchs, président du CNRS
- Philippe Baptiste, Directeur général délégué à la science.
- Pascale Delecluse, Directrice de l'INSU
- Denis Mourard, Directeur adjoint scientifique à l'INSU
- Marie-Claude Labastie, Secrétaire générale du Comité national
- Les membres de la Conférence des présidents du Comité national

Section 18

Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles

Président : Guillaume FIQUET

Motion

La section 18 partage l'analyse du Conseil Scientifique [1] sur la situation alarmante de l'emploi au CNRS et dans l'ensemble des organismes de recherche et universités. Elle approuve la motion de la CPCN sur la crise de l'emploi scientifique du 1er octobre 2014.

La section 18 du Comité National de la Recherche Scientifique déplore la diminution drastique ces dernières années, d'environ 25 % et 50% du nombre de postes respectivement mis aux concours CNRS chercheurs et ITA: de 2010 à 2014 ce nombre est passé de 400 à 300 pour les chercheurs et de 600 à 253 pour les ITA. La section 18 appuie sans réserve la démarche des directeurs d'unités de recherche qui, dans leur lettre du 13 octobre 2014, demandent au Président de la République la mise en oeuvre d'un plan d'urgence pluriannuel de recrutement.

Dans ce contexte de pénurie de l'emploi scientifique, la section 18 du Comité National de la recherche scientifique souligne qu'elle trouverait plus judicieux que le budget alloué aux PES soit par exemple réaffecté à la création de postes pérennes et à la mise en place de crédits incitatifs pour les nouveaux entrants. [1]: « Le financement de la recherche et l'emploi scientifique en France », synthèse chiffrée publiée le 10 mars 2014 par le conseil scientifique du CNRS, disponible à l'adresse:

http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/cs_Financement_de_la_recherche_et_de_l_emploi_analyse_chifree_du_CS_du_CNRS.pdf

17/11/2014 - 11 oui, 7 abstentions, 2 non

Destinataires :

- Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Mme Geneviève FIORASO, Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- Mme Pascale DELECLUSE, Directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers
- M. Philippe BüTTGEN, Président de la CPCN
- Mme Marie-Claude LABASTIE, Secrétaire générale du Comité national
- Chercheurs relevant de la section 18
- Directeurs d'unités relevant de la section 18

Section 19

Système Terre : enveloppes superficielles

Présidente : Nadine CHAUMERLIAC

Représentation des élus C dans les Comités de Visite des unités

La Section 19 s'inquiète fortement du fait que l'AERES ne mandate plus que les élus C considérés comme « publiants » dans ses comités de visite.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA), quels que soient leurs statuts, assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie d'un laboratoire. A ce titre, leur expertise complémentaire permet d'évaluer les différentes branches d'activités d'un laboratoire. Les ITA apportent également un regard pertinent sur d'autres critères d'évaluation concernant l'organisation et la vie de l'Unité ou encore les interactions avec le monde socio-économique. La section 19 du Comité National de la Recherche Scientifique renouvelle avec insistance sa demande à la direction du CNRS pour qu'elle intervienne auprès de l'AERES et du futur HCERES afin de faire accompagner systématiquement les Comités de Visite par un membre élu C de la section concernée en veillant à ce qu'il soit indemnisé pour son expertise.

6/11/2013 - 20 oui, 0 abstention, 0 non



Destinataires :

- Le Président du CNRS.
- Le Directeur général délégué à la science du CNRS.
- Le directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers.
- Le Président de l'AERES.
- Le Président de la CPCN ..

Prime d'Excellence Scientifique

La section 19, réunie en session de printemps, tient à affirmer son opposition au principe de la Prime d'Excellence Scientifique, qui ne répond pas aux besoins de revalorisation des carrières et encourage l'individualisation au lieu de favoriser les collectifs de travail, absolument essentiels pour une avancée efficace de la recherche.

13/05/2013 - 19 oui, 0 abstention, 1 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS.
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources du CNRS.
- M. Jean-François Stéfan, directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers.

Emploi Scientifique

La section 19 du Comité National de la recherche scientifique fait le constat que le nombre de postes ouverts au concours chercheurs lors de la campagne de 2014 ne répond pas aux enjeux scientifiques des domaines couverts par la section alors que le large vivier de candidats auditionnés est de très haut niveau. Elle souligne aussi, suite aux évaluations des unités et des chercheurs, la situation extrêmement préoccupante de l'emploi statutaire dans les fonctions techniques qui met en danger les programmes phares et l'activité de recherche des unités. En l'absence d'un signal fort dans le sens d'une amélioration de la situation, la section 19 s'interroge sur la pertinence de siéger pour les concours 2015.

20/06/2014 - 16 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Philippe Baptiste, DGDS
- M. Bruno Chaudret, Président du CS du CNRS
- M. Philippe Büttgen, Président de la CPCN
- Mme Pascale Roy Delécluse, Directrice de l'INSU
- M.Michel Diamant, Directeur intérimaire de l'INSU
- M. Philippe Bertrand, DAS INSU
- M. François Hammer, Président du CS INSU
- Les DUs des laboratoires de la section 19

Prime d'Excellence scientifique

Devant la pénurie des emplois scientifiques, la section 19 du Comité National de la recherche scientifique estime plus légitime de réattribuer le budget des PES à la création de postes. En conséquence cette année, la section 19 n'évaluera pas les demandes de PES.

18/06/2014 - 13 oui, 4 abstentions, 1 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Philippe Baptiste, DGDS
- M.Philippe Büttgen, Président de la CPCN
- Mme Pascale Roy Delécluse, Directrice de l'INSU
- M.Michel Diamant, Directeur intérimaire de l'INSU
- M.Philippe Bertrand, DAS INSU

Section 21

Organisation, Expression, Evolution des génomes.

Bioinformatique et Biologie des systèmes

Président : Frédéric BARRAS

Participation des élus C aux comités de visite des unités par l'AERES

La section 21 du Comité National, lors de sa première réunion du nouveau mandat, demande par cette motion à la direction du CNRS d'intégrer systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Il est donc essentiel qu'un élu C puisse visiter les laboratoires, rencontrer ses pairs et le cas échéant discuter avec les membres des équipes. Aborder avec les ITA le vécu, les difficultés et les évolutions de leur métier apporte une information utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

La rencontre avec les ITA de tous les laboratoires, donne une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte au cours de l'évaluation des unités par l'AERES.

20/09/2012 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Patrick NETTER, Directeur de l'INSB
- M. Thierry GRANGE, Directeur Adjoint Scientifique de l'INSB

Participation des élus C aux Comités de visite de l'HCERES

La section 21 du Comité National demande par cette motion à la direction du CNRS d'intégrer systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Il est donc essentiel qu'un élu C puisse visiter les laboratoires, rencontrer ses pairs et le cas échéant discuter avec les membres des équipes. Aborder avec les ITA le vécu, les difficultés éventuelles et les évolutions de leur métier apporte une information utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

La rencontre avec les ITA de tous les laboratoires, donne une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte au cours de l'évaluation des unités par l'HCERES.

La section 21 demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès de l'HCERES pour que les comités de visite incluent un représentant du personnel administratif et technique qui soit acteur à part entière du processus d'évaluation.

18/11/2014 - 17 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- Mme Catherine JESSUS, Directrice de l'institut des sciences biologiques



(INSB)

- M. Dominique GIORGI, Directeur adjoint scientifique de la section 21
- M. Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN
- Mme Marie-Claude LABASTIE, Secrétaire générale du Comité national

Section 22

Biologie cellulaire, développement, évolution-développement
Président : Pascal THEROND

Phase d'admissibilité sur dossier des directeurs de recherche

La section 22 alerte la direction de l'INSB sur la nécessité d'introduire une phase d'admissibilité sur dossier avant les auditions du concours DR comme cela est déjà le cas pour le concours des CR.

La section 22 constate un nombre croissant de dossiers de candidature hors de son périmètre thématique ou ne satisfaisant pas aux critères affichés.

Cette évolution devient préjudiciable au bon fonctionnement du concours.

05/05/2014 - 17 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS, Président du CNRS
- Catherine JESSUS, directrice de l'INSB
- Philippe BÜTTGEN, président de la CPCN
- Les présidents des sections de l'INSB

Section 23

Biologie végétale intégrative
Président : Jean-Marc DERAGON

Renouvellement des contrats à durée déterminé des agents non-titulaires/ Loi Sauvadet

La section 23 du comité national, lors de sa réunion de l'automne 2012, souhaite attirer l'attention de la direction du CNRS sur la situation des agents non titulaires de la recherche et sur les problèmes que rencontrent les équipes de recherche pour le renouvellement des contrats à durée déterminée de ces agents en raison des dispositions de la loi Sauvadet.

Consciente que c'est une loi qui concerne d'autres secteurs de la fonction publique, la section demande par cette motion à la direction du CNRS de prendre en compte la spécificité du secteur de la recherche scientifique.

Par ailleurs la section souhaite que la direction informe la communauté qu'un processus d'évaluation des dossiers des contrats à durée déterminée, sur critères scientifiques, est mis en place par le CNRS pour les renouvellements de CDD au delà de 3 ans et peut justifier le non renouvellement de certains contrats.

18/10/2012 - 18 oui, 1 abstention, 1 non

Destinataires :

- Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS
- Monsieur Patrick Netter, Directeur de l'INSB
- Monsieur Yann Boursiac, représentant du Collectif des Précaires de la Recherche

Section 24

Physiologie, vieillissement, tumorigénèse
Président : Luc PENICAUD

soutien à l'initiative du CS du CNRS sur l'Emploi scientifique

La section 24 s'associe au Conseil Scientifique du CNRS dans sa démarche auprès de Madame la Ministre Geneviève Fioraso, en faveur de l'emploi scientifique dans les organismes publics et plus particulièrement au CNRS.

Conjointement au CS du CNRS, la section 24 demande à Monsieur le Président du CNRS de porter avec force cette demande auprès de Madame la Ministre et de soutenir sans détour la requête d'« un plan d'emploi pluriannuel pour toutes les catégories de personnel de la recherche » qui soit intégré dans une loi de programmation budgétaire.

14/06/2013 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS, Président du CNRS
- Catherine JESSUS, Directrice de l'INSB

Promotions DR1

Les membres de la section 24 s'étonnent des choix faits par la direction de l'INSB concernant leurs propositions de classement de promotion en DR1.

Les dossiers des chercheurs classés deuxième et troisième remplissaient, à nos yeux, les exigences requises, aussi bien au niveau scientifique que vis à vis de leur engagement dans des tâches administratives au service de la communauté. Par ailleurs, ces candidatures correspondaient parfaitement au souhait de la direction de l'INSB de rester attentifs aux retards de carrière éventuels.

La justification de rejet de ces deux candidatures n'étant pas comprise par les membres de la section, ils attendent de la direction de l'INSB une annonce claire des éventuels nouveaux critères qui devront être pris en compte pour la prochaine vague de promotions.

21/03/2014 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Catherine JESSUS, Directrice de l'INSB
- Alain EYCHENNE , DAS INSB

Section 25

Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie

Président : Laurent FAGNI

Présence d'élus C dans les comités de visite AERES et futur HCERES

La section 25 du comité national renouvelle sa demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès de l'AERES et du futur HCERES pour que soit systématiquement intégré dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national. En effet, leur rôle, complémentaire à celui des chercheurs, est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS, au même titre que celle de tous les acteurs de la recherche.

6/11/2014 - 20 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Alain FUCHS, président du CNRS
- Catherine JESSUS, directeur de l'INSB
- Philippe BAPTISTE, Directeur Général délégué à la science
- Bernard POULAIN, DAS pour les Neurosciences
- Didier HOUSSIN, président de l'AERES
- Jean-Marie ZAJAC et Jacques NOEL Délégués scientifiques pour les Neurosciences de l'AERES

Présence d'experts dans les comités de visite AERES et futur HCERES

La section 25 du comité national demande par cette motion à la direction du CNRS d'intervenir auprès de l'AERES et du futur HCERES pour que, lors d'affiliation à plusieurs sections du



CNRS et en particulier dans le cas de gros laboratoires, un représentant de chaque section fortement représentée puisse siéger dans le comité de visite en tant qu'expert à part entière. Il est en effet indispensable que non seulement la section principale, mais aussi les sections secondaires puissent avoir une vision approfondie de l'activité du laboratoire pour émettre un avis de pertinence.

6/11/2014 - 20 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Alain FUCHS, président du CNRS
- Catherine JESSUS, directeur de l'INSB
- Philippe BAPTISTE, Directeur Général délégué à la science
- Bernard Poulaïn, DAS pour les Neurosciences
- Didier HOUSSIN, président de l'AERES
- Jean-Marie ZAJAC et Jacques NOEL Délégués scientifiques pour les Neurosciences de l'AERES

Emploi scientifique

La section 25 du Comité National de la Recherche Scientifique appuie sans réserve l'analyse du Conseil Scientifique sur la situation particulièrement sombre de l'emploi scientifique en France, aussi bien au CNRS que dans l'ensemble des organismes de recherche et universités. L'étude réalisée par le Conseil Scientifique*, communiquée à tous les personnels du CNRS, s'appuie sur des données chiffrées incontestables, et montre clairement que nous allons atteindre un point de non retour à l'instar de pays voisins comme l'Italie et l'Espagne. Le seul CNRS a perdu 800 postes de fonctionnaires, tous corps confondus, entre 2002 et 2012, et a, pendant la même période, «gagné» 8 000 précaires.

La section 25 demande à la direction du CNRS d'au moins maintenir constant les effectifs sur postes statutaires, et non de simplement renouveler les départs à la retraite.

En conséquence, elle participera activement à la réunion extraordinaire du Comité National du 11 juin 2014, que nous souhaitons décisive pour redonner espoir à tout une génération.

http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/cs_Crise_de_l_emploi_scientifique_en_france_et_ses_dangers_10%20mars_2014.pdf

28/05/2014 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires:

- M.Alain FUCHS, Président du CNRS
- M.Philippe BAPTISTE, Directeur Général Délégué à la Science
- M.Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS
- M.Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN
- Mme Catherine JESSUS, Directrice de l'INSB
- M.François TRONCHE, Président du Conseil Scientifique de l'INSB

Examen des cas de manquement à la déontologie de la recherche

Face à la prise de conscience des manquements à la déontologie scientifique constatée au niveau international [1], la section souhaite :

1. être informée lorsqu'un chercheur relevant de sa section est soupçonné d'une faute déontologique, ne serait-ce que parce qu'au-delà du cas individuel, l'équipe et l'entourage de ce chercheur peuvent être impactés et déstabilisés par les conséquences de cette conduite ;

2. qu'une procédure balisée pour traiter des cas de fraude soit mise en place par le CNRS, procédure qui devrait associer le Comité national (par exemple par la présence d'un membre de la section au sein d'une commission ad-hoc).

[1] Voir par exemple Nature 478, 26-28 (2011) ; PNAS 109, 17028 (2012) ; Guide « Promouvoir une recherche intégrée et

responsable », COMETS du CNRS, Novembre 2013.

28/05/2014 - 17 oui, 1 abstention, 0 non Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Philippe BAPTISTE, Directeur Général Délégué à la Science
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN
- Mme Catherine JESSUS, Directrice de l'INSB
- M. François TRONCHE, Président du Conseil Scientifique de l'INSB

Section 26

Cerveau, cognition, comportement

Président : Georges DI SCALA

Renouvellement partiel des sections à mi-parcours.

La durée des mandats des sections est désormais portée à 5 ans et, pour toute personne qui souhaiterait faire deux mandats, l'engagement sera de 10 ans. Cette durée risque de réduire sérieusement l'enthousiasme des chercheurs, enseignants-chercheurs et ITs à faire deux mandats. Dans un souci de maintenir une certaine continuité du travail du Comité National, la section 26 propose une modification de la procédure, permettant de renouveler partiellement une section à mi-parcours sous la forme d'un tuiage. Par exemple, une moitié de la section pourrait faire un mandat 2016-2020 puis être renouvelée pour 2021-2025, et ensuite tous les 5 ans, tandis qu'une autre moitié pourrait faire un mandat 2016-2018 puis être renouvelée pour 2019-2023, et ensuite tous les 5 ans. Cette procédure permettrait à chaque membre de la section de suivre tous les chercheurs et tous les laboratoires affiliés à la section au cours d'un quinquennat complet, assurant la continuité et le renouvellement nécessaires au meilleur travail du Comité National.

18/11/2015 - 16 oui, 3 abstentions, 1 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- Mme Catherine Jessus, directrice de l'INSB,
- Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité National,
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN,
- Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science,
- Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Section 27

Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation

Présidents : Marc BONNEVILLE 21/09/2012-01/10/2013

Olivier NEYROLLES 14/11/2013-15/08/2016

Avis de pertinence session de printemps 2013

La section 27 voudrait exprimer son vif désappointement sur les modalités d'examen des dossiers pour un avis de pertinence lors de la session de printemps 2013. En effet la section a été confrontée à plusieurs insuffisances en termes d'informations sur les dossiers à évaluer, informations pourtant indispensables pour juger de leur pertinence pour une association au CNRS.

Parmi les problèmes notoires, peuvent être mentionnés :

- une liste incomplète des équipes et unités pour lesquels un avis de pertinence a été demandé,
- l'absence d'indications claires sur le numéro des sections principales en charge de l'établissement d'un avis de pertinence globale des structures listées,
- l'absence d'indications claires sur la liste des équipes pour lesquelles un avis de pertinence devait être donné par la section,
- la non disponibilité des conclusions de l'AERES pour plusieurs équipes ou unités évaluées,
- l'établissement d'avis de pertinence pour des équipes pour



lesquelles la section 27 n'a pas été sollicitée pour des visites sur site,

- la sollicitation de la section 27 pour des visites d'équipes ou d'unité pour lesquelles un avis de pertinence n'a pas été demandé,

- la non disponibilité sur le site du CNRS de certains bilan ou projets pour lesquels un avis de pertinence a été demandé.

La section 27 s'autorise par conséquent à ne pas donner d'avis de pertinence dans de telles conditions si cela devait se reproduire lors de la session de printemps 2014.

28 mai 2013 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS

- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS

- Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des sciences biologiques

- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Section 28

Pharmacologie-ingénierie et technologies pour la santé-imagerie biomédicale

Président : Daniel SCHERMAN

HCERES

Au moment où s'élabore le texte de décret qui régit les missions et le fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), des craintes fortes laissent penser que l'AERES peut tout simplement renaitre. Dans ce contexte, la CP-CN et la CPCNU ont conjointement présenté des propositions pour une évaluation des unités de recherche fondée sur des principes d'indépendance et de collégialité.

Ainsi, les membres de la section 28 (Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie) du Comité National apportent un soutien sans réserve à la déclaration commune de la CPCN et CPCNU présentée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 17 Octobre 2013.

21/10/2013 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'ESR

- M. Lionel Collet, directeur de cabinet de la ministre

- M. Alain Fuchs, président du CNRS

- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS

- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS

- M. Catherine Jessus, directeur de l'INSB

- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Section 29

Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés

Présidente : Dominique MOUCHIROUD

Maitre de conférence/professeur attaché» ENS/CNRS

Au 20 mars 2014, le conseil d'administration de l'École Normale Supérieure, en accord avec la direction du CNRS, a créé un nouveau statut d'enseignant chercheur attaché à l'ENS. Ce statut, s'adressant à des CR ou DR CNRS en poste, impose au chercheur concerné de travailler dans une unité mixte sous tutelle ENS et d'effectuer 64 h d'enseignement à l'ENS. Une prime est prévue, à hauteur de 800 à 1000 € (CR/DR) par mois, prise en charge pour moitié par l'ENS et pour moitié par le CNRS. Considérant:

L'ampleur du dispositif, 20 profils ayant déjà été déposés et les premiers concours étant déjà ouverts, et 40 autres sont programmés ;

Les asymétries que crée ce statut spécifiquement ENS envers les autres EPST et les éventuelles surenchères qui peuvent en émerger;

La déstabilisation possible de laboratoires du fait des mouvements induits;

Enfin et surtout, le contexte de crise de l'emploi scientifique actuel, qui a amené le CoNRS à se réunir en session extraordinaire au 11juin dernier, et que ce statut aggrave en évitant le recrutement de MCU;

La section 29, interpellée par la création d'un tel dispositif, dans lequel le CNRS investit des sommes considérables (paiement des primes, diminution inévitable des activités de recherche des agents concernés), le désapprouve formellement car il s'établira au détriment du maintien de l'emploi scientifique et du soutien de l'activité des laboratoires.

10/06/2014 - 20 oui - 0 abstention - 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS, Président du CNRS

- Stéphanie THIEBAULT, Directeur de l'NEE

- Martine HOSSAERT, DAS INEE

- Philippe Büttgen, Président de la CPCN

- Philippe BAPTISTE, Directeur Général Délégué à la Science

Section 30

Surface continentale et interfaces

Président : Eric CHAVET

Soutien de la Note du C3N

La Section 30 du Comité national de la recherche scientifique soutient la note du 29 août 2012 rédigée

par le C3N – Coordination des responsables des instances du Comité national de la recherche scientifique

– contribuant aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

6/11/2012 - 17 oui, 1 abstention, 3 non

Destinataires :

- Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- Alain Fuchs, Président du CNRS

- Françoise Gaill, Directrice de l'INEE

- Jean-François Stéphan, Directeur de l'INSU

- Sophie Duchesne, animatrice du C3N

Approbation de l'avis du CS-InEE aux Assises RES

La Section 30 du Comité national de la recherche scientifique approuve l'avis du Conseil Scientifique de l'InEE-CNRS dans sa contribution aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

6/11/2012 - 17 oui, 3 abstentions, 1 non

Destinataires :

- Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- Alain Fuchs, Président du CNRS

- Françoise Gaill, Directrice de l'InEE

- Jean-Pierre Féral, Président du CS InEE

Comités de visite de l'AERES

La procédure d'évaluation des unités par l'AERES débute par la visite d'un comité d'experts. La présence de représentants du CoNRS à ce comité n'est pas systématique. Lorsqu'elle a lieu, elle est souvent limitée à un seul membre, ce qui exclut de fait les élus du collège C dans leur rôle de représentant des corps des ingénieurs, techniciens et administratifs (« ITA »).

Afin de permettre aux sections du CoNRS de travailler avec l'ensemble des informations nécessaires à une évaluation



de qualité, il est important que les représentants du collège C puissent s'entretenir avec les personnels ITA qui participent aux projets évalués.

C'est pourquoi la section 30 du comité national demande à la direction du CNRS de :

- mandater, à l'occasion de la visite AERES, un élu du collège C de la section de rattachement de l'unité évaluée,
- solliciter le directeur d'unité afin d'organiser une réunion associant les personnels concernés avec l'élu mandaté,
- prendre en charge cette mission.

20/11/2013 - 17 oui, 2 abstention, 0 non

Destinataires :

- Direction du CNRS
- Direction de l'INEE
- Direction de l'INSU
- Président de la CPCN
- AERES

Section 31

Hommes et milieux : évolution, interactions

Président : Bruno MAUREILLE

Chaires d'excellence

La section 31 du comité national attire l'attention de la direction du CNRS sur une dérive déjà constatée lors de l'évaluation des premiers dossiers de chaire d'excellence, concernant i) une augmentation du taux d'enseignement qui dépasse parfois largement les 64 h initialement prévues dans le contrat, ii) des enseignements dispensés au niveau L alors que ce dispositif est censé favoriser le développement des recherches et enseignements de haut niveau, donc plutôt au niveau master.

Par ailleurs, la section s'étonne de différences dans le montant du budget alloué pour le fonctionnement des recherches, qui semble être variable en fonction des universités et des instituts. Enfin, il est regrettable que les conseils des universités ne procèdent pas de leur côté à l'évaluation de la chaire, aussi bien pour le volet recherche que pour celui de l'enseignement.

30/11/2012 - 12 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS
- Madame Françoise Gaill, Directrice l'INEE
- Madame Stéphanie Thiébault, Directrice-adjointe de l'INEE
- Monsieur Robert Chenorkian, DAS INEE
- Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Madame Françoise Le Mort, Directrice-adjointe de l'INSHS
- Monsieur Louis Vogel, Président de la CPU

Renouvellement des contrats à durée déterminée /loi Sauvadet

La section 31 du comité national, lors de la session d'automne 2012, souhaite attirer l'attention de la direction du CNRS sur la situation des agents non titulaires de la recherche et sur les problèmes que rencontrent les équipes de recherche pour le renouvellement des contrats à durée déterminée de ces agents en raison des dispositions de la loi Sauvadet.

Consciente que c'est une loi qui concerne d'autres secteurs de la fonction publique, la section demande par cette motion à la direction du CNRS de prendre en compte la spécificité du secteur de la recherche scientifique.

Par ailleurs, la section souhaite que la direction informe la communauté qu'un processus d'évaluation des dossiers des contrats à durée déterminée, sur critères scientifiques, est mis en place par le CNRS pour les renouvellements de CDD au delà de 3 ans.

30/11/2012 - 11 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS
- Madame Françoise Gaill, Directrice l'INEE
- Madame Stéphanie Thiébault, Directrice-adjointe de l'INEE
- Monsieur Robert Chenorkian, DAS INEE
- Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Madame Françoise Le Mort, Directrice-adjointe de l'INSHS
- Monsieur Yann Boursiac, représentant du Collectif des Précaires de la Recherche

Nécessité d'égalité de traitement des directeurs d'unité Enseignants-chercheurs par leur université

La section 31 du comité national alerte la direction du CNRS sur la nécessité de reconnaître le rôle de directeur d'unité à sa juste mesure, notamment pour les enseignants-chercheurs, pour lesquels l'absence de décharge de cours, ou leur faible taux, est un réel frein à leur investissement dans cette tâche dont chacun sait qu'elle se complexifie d'année en année. Il est important que ce point soit discuté dans le cadre des conventions de site entre les tutelles universitaires et le CNRS entre le DSR, les délégués régionaux et les présidences d'université.

Motion adoptée le 30/11/2012 - 12 votants : 12 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS
- Madame Françoise Gaill, Directrice l'INEE
- Madame Stéphanie Thiébault, Directrice-adjointe de l'INEE
- Monsieur Robert Chenorkian, DAS INEE
- Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Madame Françoise Le Mort, Directrice-adjointe de l'INSHS
- Monsieur Louis Vogel, Président de la CPU

Participation des élus C aux comités de visite des unités par l'AERES

La section 31 du comité national, lors de la session d'automne 2012, demande par cette motion à la direction de l'AERES d'intégrer systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national, tout en maintenant la règle d'un représentant du corps des chercheurs ou enseignants-chercheurs de la section concernée du comité national dans les comités de visite.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA»), quelle que soit leur tutelle, assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Il est donc essentiel qu'un élu C puisse visiter les laboratoires, rencontrer ses pairs et discuter avec les membres des équipes dans les meilleures conditions possibles avec une durée adéquate. Aborder avec les ITA le vécu, les difficultés et les évolutions de leur métier apporte une information utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

La rencontre avec les ITA de tous les laboratoires, donne une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte au cours de l'évaluation des unités par l'AERES

30/11/2012 - 12 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS

- Madame Françoise Gaill, Directrice l'INEE
- Madame Stéphanie Thiébault, Directrice-adjointe de l'INEE
- Monsieur Robert Chenorkian, DAS INEE
- Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Madame Françoise Le Mort, Directrice-adjointe de l'INSHS
- Monsieur Didier Houssin, Président de l'AERES

PES : prime d'excellence scientifique

La section 31 du comité national est opposée au dispositif de la PES, estimant que la mise en concurrence individuelle ne sert pas la recherche scientifique et qu'il serait plus judicieux que cette enveloppe budgétaire revienne directement aux laboratoires ou qu'elle serve à revaloriser le salaire des jeunes chercheurs. Les membres de la section 31 refusent donc tout examen des dossiers ainsi que la participation aux commissions qui décident de l'attribution de cette prime.

30/11/2012 - 13 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS
- Madame Françoise Gaill, Directrice l'INEE
- Madame Stéphanie Thiébault, Directrice-adjointe de l'INEE
- Monsieur Robert Chenorkian, DAS INEE
- Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Madame Françoise Le Mort, Directrice-adjointe de l'INSHS
- Michele SAUMON , Secrétaire générale du comité national

Soutien de la note pour la contribution aux Assises de l'enseignement supérieur

Suite à la lecture de son résumé, la section 31 réunie le 25 septembre soutient la note rédigée pour contribuer aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche par le C3N - Coordination des instances du Comité national de la recherche scientifique - du mercredi 29 août 2012.

25/09/2012 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Geneviève Fioraso : Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Alain Fuchs : Président du CNRS
- Françoise Gail : Directrice de l'INEE
- Patrice Bourdelais : Directeur de l'INSHS
- Animatrice du C3N

C3N : Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Lors de la session d'automne 2012, la section 31 du comité national apporte son soutien total au texte intitulé « Une nouvelle ambition pour la recherche » daté du 17 novembre 2012, rédigé par la C3N (Coordination des instances du Comité national de la recherche scientifique).

La section 31 insiste en particulier sur la nécessité de recontextualiser les évaluations des chercheurs en redonnant au CoNRS son rôle dans l'évaluation des unités.

30/11/2012 - 13 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS
- Madame Françoise Gaill, Directrice l'INEE
- Madame Stéphanie Thiébault, Directrice-adjointe de l'INEE
- Monsieur Robert Chenorkian, DAS INEE
- Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Madame Françoise Le Mort, Directrice-adjointe de l'INSHS
- Madame Sophie Duschene, Animatrice du C3N
- Madame la Ministre Geneviève Fioraso

AERES / HCERES

La section 31 s'inquiète de l'absence de prise en considération des réflexions formulées lors des assises de la recherche quant à la nécessité de réformer profondément les systèmes d'évaluation des unités d'enseignement supérieur et de recherche. Elle craint une disparité très forte des modalités d'évaluation et regrette que les instances d'évaluation existant ne soient pas au cœur du dispositif. La section s'associe aux propositions communes qu'ont déjà eu l'occasion de présenter le Comité national et le CNU.

15/11/2013 - 18 oui, 0 non, 0 abstention.

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, Ministre
- Mme Dominique Faudot, Présidente de la CPCNU
- Mme Stéphanie Thiebault, Directrice de l'INEE
- Mme Marie-Françoise Andre, DAS de l'INEE
- Mme Françoise Le Mort , DAS de l'INSHS
- M.Philippe Büttgen, Président de la CPCN
- M.Alain Fuchs, Président du CNRS
- M.Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS

les changements de modalité de l'ANR

La section 31 s'inquiète de l'évolution de l'ANR en ce qui concerne le processus de présélection ; elle souhaite que le document soumis pour la présélection soit visé par le directeur d'unité. Enfin, elle redoute que les thématiques développées dans nos champs disciplinaires aient du mal à s'insérer dans les quatre grands défis actuellement définis et regrette fortement la disparition des appels à projets blancs.

15/11/2013 - 18 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, Ministre
- Mme Pascale Briand , Directrice de l'ANR
- Mme Stéphanie Thiebault, Directrice de l'INEE
- Mme Dominique Faudot, Présidente de la CPCNU
- Mme Marie-Françoise Andre, DAS de l'INEE
- Mme Françoise Le Mort , DAS de l'INSHS
- M.Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Philippe Büttgen , Président de la CPCN
- M.Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS

Université de Perpignan Via Domitia et EPCC de Tautavel

A la lecture de la lettre du 2 août 2013 de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, adressée au Président de l'Université de Perpignan Via Domitia, concernant la restructuration du Centre de Tautavel, la section 31 du Comité national de la recherche scientifique note qu'une brèche dangereuse est ouverte dans le processus de recrutement des agents puisque l'un de ces postes ouverts en 2013, en dehors de tout processus de répartition nationale, s'est traduit par le recrutement en CDI hors concours d'un poste de MCF. Outre le fait qu'elle s'étonne des choix scientifiques du Ministère en matière de moyens financiers et humains en Préhistoire, la section est scandalisée par le décalage que cela crée avec les jeunes collègues titulaires d'une thèse et qualifiés par le CNU et dont le parcours professionnel est évalué par des pairs réunis en comité d'évaluation reconnus par les tutelles.

15/11/2013 - 18 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, Ministre
- Mme Stéphanie Thiebault, Directrice de l'INEE
- Mme Dominique Faudot, Présidente de la CPCNU
- Mme Marie-Françoise Andre, DAS de l'INEE
- Mme Françoise Le Mort , DAS de l'INSHS



- M.Alain Fuchs, Président du CNRS
- M.Fabrice Lorente, Président de l'université de Perpignan
- M.Gilles Boeuf, Président du Museum national d'Histoire naturelle
- M.Philippe Büttgen , Président de la CPCN
- M.Aain Bertho, Président de la section 20 du CNU
- M.Thomas Grenon, Directeur général du MNHN
- M.Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- M.Christophe Falgueres, Directeur de l' UMR7194
- M.François Semah, directeur au MNHN
- M.Didier Binder , chargé de mission à l'INEE
- M.Luc Wengler, professeur de préhistoire , Université de Perpignan

Présence des élus C aux comité d'évaluation

La section 31 du Comité national de la recherche scientifique insiste sur l'absolute nécessité d'une participation de tous les collèges, dont les représentants sont désignés par la section, de la recherche aux comités de visite de laboratoire organisés par l'HCERES en incluant donc les ingénieurs et techniciens comme experts à part entière et pris en charge par l'HCERES.

La prise en compte de cette nécessité est essentielle pour garantir une évaluation complète, équilibrée et de qualité des unités de la S31. Elle conditionnera désormais la participation des membres des collèges A, B ou C de la section aux comités de visite HCERES.

02/12/2015 - 15 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS,Président du CNRS
- Stéphanie THIEBAULT,Directrice de l'INEE
- Patrice BOURDELAIS,Directeur de l'INSHS
- Michel COSNARD, Président du HCERES
- Pierre GLAUDES, directeur du département des unités de recherche au HCERES

Mutualisation des ITA

Considérant la situation dramatique de l'emploi Ingénieur et Technicien, la section 31 demande que la règle générale reste le recrutement d'Ingénieur et Techniciens sur poste à temps plein au sein des unités et des services et non sur des postes mutualisés entre plusieurs structures.

02/12/2015 - 15 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS,Président du CNRS
- Stéphanie THIEBAULT,Directrice de l'INEE
- Patrice BOURDELAIS,Directeur de l'INSHS
- Pierre COURAL, Directeur des Ressources Humaines

Enquête lancée par la mission pour l'interdisciplinarité

La section 31 s'interroge sur l'enquête lancée par la mission à l'interdisciplinarité afin de connaître le point de vue des chercheurs sur l'évaluation de leur activité interdisciplinaire. Elle regrette en effet que cette action ait été lancée sans aucune anticipation ni concertation, i.e. sans que les sections n'aient été associées au processus, sans que les directeurs d'unité (les DU non CNRS ne sont ainsi pas au courant de cette enquête) n'en aient été informés et sans que les réseaux interdisciplinaires déjà existant n'aient été associés à la réflexion en amont. En outre, la section doute que la façon dont les questions sont posées permette d'aboutir à une analyse fructueuse de l'évaluation des activités interdisciplinaires. La section souhaite vivement que la méthode soit revue afin qu'un processus plus large de réflexion soit mis en oeuvre et elle attire l'attention de la direction des instituts et du CNRS sur les dysfonctionnements que pourrait entraîner la précipitation dans laquelle a été lancée cette enquête sans communication aucune.

31/05/2013 - 15 oui, 0 non,0 abstention

Destinataires :

- Alain Fuchs, Président du CNRS
- Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS
- Stéphanie Thiebault, directrice de l'INEE
- Anne Renault,directrice de la mission pour l'interdisciplinarité
- Eduardo Pimentel Cachapuz, président de la CID 51
- Christiane Weber, présidente de la CID 52
- Cécile Meadel, présidente de la CID 53
- Anne Marie Gué, présidente de la CID 54
- Philippe Büttgen, président de la CPCN

Loi ESR

La section 31 du comité national a pris connaissance du projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche qui vient d'être débattue au Parlement. Cette loi ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. Elle poursuit et agrave une politique qui met les universités et les organismes de recherche en grande difficulté, fait exploser la précarité, prive les instances compétentes de la communauté, notamment le comité national, de l'évaluation des laboratoires, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise la recherche au nom de la « compétitivité ». De plus, en période d'austérité, cette loi sans programmation de moyens n'augure rien de bon pour l'avenir. La section 31 du comité national s'associe à la prise de position du C3N (27 février 2013) et de la CPCN (28 février 2013) et Elle demande l'abandon de cette loi.

31/05/2013 - 15 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Geneviève Fioraso, Ministre
- Joel Bertrand ; DGDS
- Lionel Collet, Directeur de cabinet de Geneviève Fioraso
- Alain Fuchs, Président du CNRS
- Stéphanie Thiébault, Directrice de l'INEE
- Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS

Comité de visite HCERES

Après un retour d'expérience sur les comités de visite de la vague A qui se sont déroulés avant la session d'automne, la section tient à souligner une vraie disparité des consignes transmises par les délégués HCERES (par exemple, sur la rédaction du rapport sur dossier en amont de la visite, celle du rapport final, l'utilisation de certains termes dans le rapport de synthèse, le degré d'interventionnisme des délégués lors de la visite, etc.), qui a pour conséquence un traitement différentiel inquiétant des unités.

De plus, la section tient à rappeler que la présence de l'élu de rang C du Comité National de la Recherche Scientifique d'au moins une section concernée par l'unité, et membre à part entière du comité de visite HCERES, est totalement indispensable. Elle rappelle que si cet élu C n'est pas convié, les autres membres du CoNRS invités à ces comités de visite doivent refuser de participer à la visite.

26/11/2014 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- Mme Sophie Duchesne, présidente C3N
- M. Didier Houssin, président de l'HCERES
- M.Jean-Loup Salzmann., président CPU



La simplification administrative et l'activité de diagnostic en archéologie préventive

La section s'alarme des nouvelles mesures de simplification administrative annoncées par la Présidence de la République le 30 octobre dernier. Elle considère que celles qui concernent directement (propositions 14 et 15) ou indirectement (propositions 10 et 31) l'archéologie préventive sont de nature à mettre en danger le patrimoine archéologique présent sur l'emprise des projets d'aménagement en compromettant les capacités des opérateurs à détecter et caractériser les sites éventuellement menacés et empêchant ainsi la mise en oeuvre des procédures de protection ou de sauvegarde par l'étude prévues par le code du patrimoine. Elle est scandalisée par ce qui semble être le fruit du lobbying d'au moins un acteur de la prospection géophysique. Elle demande, d'une part, que ces nouvelles mesures ne soient pas mises en oeuvre et, d'autre part, que soient renforcés les moyens de l'État afin que la redevance archéologique soit effectivement perçue auprès des porteurs de projets d'aménagement.

26/11/2014 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Mme Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- M.Thierry Mandon, Secrétaire d'Etat à la réforme et de l'Etat et à la simplification
- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS
- M.Dominique Garcia, président de l'INRAP

Sur la fermeture du bureau du CNRS à Moscou

La Section 31 du Comité National de la Recherche Scientifique s'inquiète fortement du projet de fermeture du bureau du CNRS à Moscou. La fermeture de ce bureau mettrait gravement en péril les nombreuses collaborations existant entre chercheurs russes et français. La Section s'interroge sur le sens de cette décision dans un contexte international tendu qui imposerait au contraire de renforcer les liens entre les scientifiques des deux pays, afin de pérenniser l'investissement scientifique très ancien de la France en Russie.

26/11/2014- 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Mme Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS
- M. Jacques Martino, directeur de l'IN2P2
- M. Dominique Massiot, directeur de l'INC
- M. Fabrice Vallée, directeur de l'INP
- M. Michel Bidoit, directeur de l'INSI
- Mme Catherine Jessus, directrice de l'INSB
- M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'INSIS
- M. Christoph Sorger, directeur de l'INSMI
- Mme Pascale Delecluse, directrice de l'INSU
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- M. Bruno Chaudret, président du CS

Sur le mouvement des DU et la Science en Marche

La section tient à rappeler qu'elle est totalement solidaire avec le mouvement des Directeurs d'unité (DU) et celui de La Science en Marche. Elle considère que les départs naturels à la retraite de ses membres ces deux dernières années, n'ont pas du tout été remplacés contrairement au discours officiel du CNRS et du Ministère. Comme clairement indiqué dans son rapport de

conjoncture, elle s'alarme de l'évolution démographique de sa communauté et demande la mise en place d'urgence d'un plan pluriannuel de l'emploi IT et CR, seul garant de la survie de ses champs disciplinaires et d'une recherche de qualité au service de la société.

26/11/2014 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Mme Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- Jean-Noël Argenson, président de la CNU
- Mme Sophie Duchesne, présidente de la C3N
- M. Bruno Chaudret, président du CS

Utilisation de la carte corporate

Suite à l'envoi par les délégations régionales du CNRS de nouvelles instructions relatives aux remboursements des frais de déplacement, la section considère que, pour le marché hôtel, les nouvelles conditions de remboursement des frais - si utilisation de la carte corporate en l'absence de certificat de passage hors marché - sont totalement irréalistes pour toutes les missions que ses membres doivent faire sur Paris. Elle tient à rappeler les nombreuses difficultés liées à ce marché et la perte de temps considérable pour obtenir une réponse positive d'un hôtel. Elle demande que ces nouvelles instructions soient purement et simplement annulées, et que l'on puisse utiliser la carte corporate pour payer les hôtels sans passer par le marché hôtel, dans les conditions que nous connaissons jusqu'à présent.

26/11/2014 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources
- M. Bruno Chaudret, président du CS

Emploi scientifique

La section 31 du Comité National de la Recherche Scientifique appuie sans réserve l'analyse du Conseil Scientifique du CNRS ainsi que le texte voté en réunion plénière du comité national de la recherche scientifique du 11 juin 2014, sur la situation particulièrement sombre de l'emploi scientifique en France, aussi bien au CNRS que dans l'ensemble des organismes de recherche et universités. L'étude réalisée par le Conseil Scientifique, communiquée à tous les personnels du CNRS, s'appuie sur des données chiffrées incontestables, et montre clairement que nous allons atteindre un point de non-retour à l'instar de pays voisins comme l'Italie et l'Espagne. Le seul CNRS a perdu 800 postes de fonctionnaires, tous corps confondus, entre 2002 et 2012, et a, pendant la même période, «gagné» 8 000 précaires. Il est donc urgent que le CNRS mette en place une réelle stratégie scientifique de recrutement qui ne se contente pas de renouveler les seuls départs à la retraite. Sans un tel engagement, c'est toute une génération qui risque de renoncer à un engagement scientifique, mettant en péril la recherche française. La question est posée dans la section du recours à une grève partielle de son activité pouvant aller jusqu'au boycott des concours

13/06/2014 - 17 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :



- M.Benoit HAMON,Ministre
- M Alain FUCHS,Président du CNRS
- M. Philippe BAPTISTE,Directeur Général Délégué à la Science
- M. Bruno CHAUDRET,Président du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Philippe BÜTTGEN,Président de la CPCN
- Mme Stéphanie THIEBAULT,Directrice de l'INEE
- M.Patrice BOURDELAIS,Directeur de l'INSHS
- Marie-Françoise ANDRE,DAS INEE
- Françoise LE MORT,DAS INSHS

Modification du rapport HCERES

La section 31 a constaté qu'il existait dans certains cas un écart substantiel entre le rapport produit et validé par le comité d'évaluation et celui fourni à l'unité et aux tutelles par l'HCERES.

Elle s'interroge sur l'origine de cette distorsion ainsi que sur la régularité de ce processus dans la mesure où cela a des conséquences sur l'appréciation finale de l'unité.

21/05/2015 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Najat VALLAUD BELKACEM ,Ministre de la recherche
- Alain FUCHS,Président du CNRS
- Président de l'HCERES
- Philippe BÜTTGEN,Président de la CPCN
- Stéphanie THIEBAULT,Directrice de l'INEE
- Patrice BOURDELAIS,Directeur de l'INSHS
- Marie-Françoise ANDRE,DAS INEE
- Françoise LE MORT,DAS INSHS
- Dominique FAUDOT, Présidente de la CPCNU
- Présidents CPU des sections 20, 21, 68

Supports éditoriaux

La section 31 s'inquiète des difficultés chroniques que rencontrent les supports éditoriaux à visibilité nationale tels que la revue Gallia Préhistoire ou le pôle éditorial du CTHS. Elle souhaite que les tutelles concernées aient une politique claire et de qualité face aux difficultés de ces supports éditoriaux.

21/05/2015 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS, Président du CNRS
- Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN
- Stéphanie THIEBAULT, Directrice de l'INEE
- Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS
- Marie-Françoise ANDRE, DAS INEE
- Françoise LE MORT, DAS INSHS
- Vincent BERJOT, Directeur du patrimoine MCC
- Benoit KAPLAN, Sous-directeur de l'archéologie MCC
- Jean-Michel LENIAUD, Responsable Ecole Nationale des Chartes
- Dominique POULOT, Président du CTHS
- Blandine GENTHON, Directrice de CNRS édition

Unités et fonctions support

Unités et fonctions soutien et/ou support

La section s'alarme des risques qui pèsent sur un certain nombre d'unités du fait de la faiblesse de promotion et de renouvellement des fonctions soutien et support de la recherche augmentant fortement le stress et créant de fait la souffrance au travail des personnels.

21/05/2015 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS,Président du CNRS
- Stéphanie THIEBAULT,Directrice de l'INEE
- Patrice BOURDELAIS,Directeur de l'INSHS
- Marie-Françoise ANDRE,DAS INEE
- Françoise LE MORT,DAS INSHS

- Tous les Délégués régionaux
- Pierre COURAL, Directeur des Ressources Humaines

Présence des élus C aux comités de visite HCERES

La section 31 s'inquiète de la demande par l'HCERES auprès des Présidents d'université de proposer un vivier d'ITA et de BIATSS. Elle tient à préciser que ces personnels doivent être choisis pour participer aux comités de visite parmi les élus C. Ces derniers ont en effet la légitimité liée à leur élection et siègent donc en section. De ce fait ils bénéficient d'une connaissance élargie des personnels ITA et BIATSS ainsi que du fonctionnement et de l'environnement des unités de recherche évaluées.

26/05/2016 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Michel COSNARD, Président de l'HCERES
- Jean-Pierre VALLAT, Délégué scientifique HCERES
- Chantal BORDES, Déléguée scientifique HCERES
- Alain FUCHS,Président du CNRS
- Stéphanie THIEBAULT,Directrice de l'INEE
- Patrice BOURDELAIS,Directeur de l'INSHS
- Marie-Françoise ANDRE,DAS INEE
- Augustin HOLL,DAS INSHS

Soutien aux universitaires et aux chercheurs turcs

La section demande au CNRS de geler ses accords de collaboration avec le TÜBITAK (Académie Scientifique de Turquie) pour manifester son attachement au principe de liberté d'expression et sa désapprobation de sanctions à caractère politique contre les universitaires et chercheurs de Turquie.

26/05/2016 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Najat VALLAUD BELKACEM , Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Jean-Marc AYRAULT, Ministre des affaires étrangères et du développement international
- Charles FRIES, Ambassadeur de France en Turquie
- Hakki AKIL,Ambassadeur de Turquie en France
- Alain FUCHS,Président du CNRS
- Stéphanie THIEBAULT,Directrice de l'INEE
- Patrice BOURDELAIS,Directeur de l'INSHS
- Marie-Françoise ANDRE,DAS INEE
- Augustin HOLL,DAS INSHS

Section 32

Mondes anciens et médiévaux

Président : Pierre MORET

Motion votée à propos des Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La section 32, réunie en session d'automne, appuie la motion présentée par le C3N pour les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il lui paraît important d'insister sur la nécessité d'un dialogue entre le Comité National et le CNU afin de définir une politique alternative d'évaluation.

7/11/2012 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'institut des sciences humaines et sociales du CNRS
- Mme. Françoise Le Mort, Directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS

Motion sur les coloriages du concours 2013.

La section 32, réunie en session d'automne, prend acte des



coloriages décidés par la direction de l'INSHS pour le concours CR2 2013 (4 sur 5 postes). Elle déplore que la direction n'ait pas réduit leur nombre en tenant compte du fait que la section venait d'être renouvelée et ne s'était pas encore réunie en session : n'ayant pas une vision globale du vivier et des besoins en recrutement, elle n'était pas en mesure de participer au choix de ces coloriages. Elle demande qu'à l'avenir se mette en place une réelle concertation, et qu'en particulier la synthèse des demandes des unités saisies dans l'application DIALOG serve d'amorce à cette concertation.

7/11/2012 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'institut des sciences humaines et sociales du CNRS
- Mme. Françoise Le Mort, Directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS

Motion sur la participation des élus C du CoNRS aux Comités de visite de l'AERES.

La section 32, réunie en session d'automne, s'inquiète de l'information selon laquelle, pour l'examen de la vague D, les élus C du CoNRS ne pourraient participer aux comités d'experts de l'AERES qu'en tant qu'observateurs et ne pourraient donc ni prendre la parole lors de l'entretien avec les ingénieurs et techniciens de l'unité, ni apporter leur contribution à son évaluation. Cette perspective, si elle se confirmait, irait à l'encontre des usages du précédent quadriennal pendant lequel les élus C étaient membres à part entière des comités d'experts et pouvaient avoir avec les IT un dialogue indispensable pour s'informer en profondeur de la situation de ces derniers dans leur unité. Il serait paradoxal qu'au moment où de nombreuses voix s'élèvent pour demander une réforme profonde de l'AERES et une reconnaissance des missions du Comité national, les élus de ce dernier perdent le rôle qu'une bonne pratique leur avait permis de tenir.

7/11/2012 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'institut des sciences humaines et sociales du CNRS
- Mme. Françoise Le Mort, Directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS

Motion sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.

La section 32 du Comité national a pris connaissance du projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, actuellement en débat. Ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. Il poursuit et aggrave une politique qui met les universités et la recherche en grande difficulté, fait exploser la précarité, prive les instances compétentes de la communauté, notamment le Comité national, de l'évaluation des laboratoires, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise la recherche fondamentale au nom de la compétitivité. De plus, en période d'austérité, cette loi sans programmation de moyens n'augure rien de bon pour l'avenir. La section 32 du Comité national s'associe à la prise de position du C3N (27 février 2013), de la CPCN (28 février 2013) et du conseil scientifique de l'INSHS (18 avril 2013). Elle demande l'ouverture de négociations en vue d'une loi de véritable rupture avec la politique menée depuis plusieurs années, qui tienne compte des recommandations des recommandations des instances et des attentes de la communauté.

26/06/2013 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- M. Lionel Collet, directeur du cabinet de Mme la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur délégué à la science du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS du CNRS
- M. Bruno Chaudret, président du conseil scientifique du CNRS
- Mme Sophie Duchesne, président du conseil scientifique de l'INSHS

Motion sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.

La section 32 du Comité national a pris connaissance du projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, actuellement en débat. Ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. Il poursuit et aggrave une politique qui met les universités et la recherche en grande difficulté, fait exploser la précarité, prive les instances compétentes de la communauté, notamment le Comité national, de l'évaluation des laboratoires, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise la recherche fondamentale au nom de la compétitivité. De plus, en période d'austérité, cette loi sans programmation de moyens n'augure rien de bon pour l'avenir. La section 32 du Comité national s'associe à la prise de position du C3N (27 février 2013), de la CPCN (28 février 2013) et du conseil scientifique de l'INSHS (18 avril 2013). Elle demande l'ouverture de négociations en vue d'une loi de véritable rupture avec la politique menée depuis plusieurs années, qui tienne compte des recommandations des recommandations des instances et des attentes de la communauté.

26/06/2013 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- M. Lionel Collet, directeur du cabinet de Mme la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur délégué à la science du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS du CNRS
- M. Bruno Chaudret, président du conseil scientifique du CNRS
- Mme Sophie Duchesne, président du conseil scientifique de l'INSHS

Motion sur les résultats des accueils en délégation 2016-2017

La section 32 a pris connaissance des résultats des accueils en délégations accordés pour l'année 2016-2017. Avec consternation, elle constate que dans la « politique de site » mise en place depuis deux ans, les arbitrages ultimes ne relèvent plus du tout de logiques scientifiques. La maîtrise des équilibres entre les champs disciplinaires au niveau national a volé en éclats. Dans le cas de la section 32, le nombre de délégations a été divisé par deux entre 2015 et 2016, alors même que le nombre de candidats avait augmenté. Le Comité National ne peut servir de caution à une procédure qui bafoue une évaluation fondée sur des critères strictement scientifiques.

01/06/2016 - 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Patrice Bourdelais, président de l'INSHS
- M. Augustin Holl, DAS de l'INSHS
- M. Fabrice Boudjaaba, DAS de l'INSHS
- Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité National,



- M. Philippe BÜTTGEN, président de la CPCN,
- Mme Frédérique Bassino, coordinatrice de la C3N
- Mme Cécile Michel, présidente du CSI du CNRS.

Section 33

Mondes modernes et contemporains

Présidente : Claire MOURADIAN

Évaluation et soutien aux revues

Alertée par les directrices et directeurs de revues, la section 33 du CoNRS s'inquiète de la diminution, de la suppression ou du refus de moyens et de personnels accordés par le CNRS, ce qui menace nombre de revues de SHS, malgré des rapports d'évaluation très favorables constatant leur dynamisme, leur rayonnement et leur qualité. Cette absence de soutien du CNRS pénalise d'autant plus ces publications que ce soutien constituait souvent une condition sine qua non pour obtenir d'autres aides d'organismes et d'institutions publiques et privées, et un signalement international.

En outre, la section s'interroge sur la prise en compte par l'Institut de l'évaluation qui lui est demandée et du travail effectué en ce sens. Elle demande instamment à être informée des réponses faites aux revues ainsi que des modalités et des critères d'attribution du soutien par l'InSHS.

27/05/2014 - 17 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs,
- Patrice Bourdelais, Directeur de l'InSHS
- François-Joseph Ruggiu, DAS
- Marie-Claude Labastie, Secrétaire générale du CoNRS

Pour un label scientifique CNRS aux revues

La section 33 du CoNRS souhaite que les revues puissent se prévaloir à nouveau du label scientifique CNRS, accordé par l'InSHS sur la base des avis favorables de la section. Ce label, à destination de la communauté scientifique et des autres instances d'évaluation françaises et internationales, constituerait la reconnaissance de leur qualité et de leur intérêt pour la recherche.

À l'heure où l'inflation de revues aux modèles économiques opaques, non contrôlées par des institutions universitaires, non conformes aux standards des bonnes pratiques scientifiques constitue un problème récurrent, le rétablissement d'un label « CNRS » constituerait un signal fort adressé à la communauté scientifique internationale.

27/05/2014 - 17 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs,
- Patrice Bourdelais, Directeur de l'InSHS
- François-Joseph Ruggiu, DAS
- Marie-Claude Labastie, Secrétaire générale du CoNRS

Section 34

Sciences du langage

Présidente : Anne REBOUL

C3N

La section soutient la démarche du C3N de se poser en interlocuteur représentatif de l'organisation de la recherche en France

31/10/2012 - 08 oui, 05 abstention, 03 non

Destinataires :

- Alain Fuchs : Président du CNRS
- Patrice Bourdelais : Directeur de l'InSHS

AERES

La section 34 s'étonne de voir que les critères de l'AERES ne sont pas toujours appliqués lors des comités de visite et constate également des divergences importantes entre les appréciations de l'AERES, telles qu'elles se manifestent notamment dans la notation des laboratoires et, d'une part, l'appréciation faite lors de la visite et, d'autre part, les discussions à huis clos à la fin des comités de visite. Sans prendre d'exemples spécifiques, on notera que certains membres de la section ayant participé à la visite de plusieurs laboratoires ne retrouvent absolument pas dans cette évaluation finale les réserves qui avaient pu être faites lors de la visite et sont parfois étonnés du fait que des remarques mineures conduisent à des notes sévères. L'impression qui se dégage donc de l'observation des notes finales obtenues par les unités est à rebours de ce qu'on est en droit d'en attendre, à savoir non pas une homogénéisation des critères, mais bel et bien une hétérogénéité conduisant à des résultats contestables, soit que des laboratoires se voient injustement sanctionnés, soit au contraire que leurs performances soient surévaluées dans certains domaines. Cette divergence dans la notation des laboratoires, que la réunion d'harmonisation ne fait qu'aggraver, rend les conclusions livrées par les évaluations de l'AERES assez largement inutilisables, introduisant notamment des disparités entre les uns et les autres.

Par ailleurs, l'absence, durant le comité de visite, de rencontre entre le comité et les chercheurs, hors présence des directeurs de laboratoire et de leurs adjoints, interdit à tout problème de gouvernance de s'exprimer, ce qui est d'autant plus gênant que l'AERES attribue une note «Organisation et vie de l'unité», dont on voit mal comment elle pourrait ne pas intégrer la gouvernance du laboratoire. Cette situation a pour conséquence qu'une des unités évaluées sur la vague D, où s'est manifesté un problème de gouvernance si sérieux que les tutelles ont dû intervenir, a obtenu A sur ce point.

L'ensemble de ces problèmes conduit à une distorsion évidente de l'interclassement des laboratoires, rendant l'évaluation par l'AERES impossible à exploiter par le CoNRS.

Etant donné les dysfonctionnements constatés à toutes les étapes de la procédure d'évaluation de l'AERES (constitution du comité de visite, déroulement de la visite, réunion d'harmonisation), la section 34 demande que le CoNRS et le CNU soient associés de façon active à toutes les étapes d'évaluation par l'AERES, à savoir: la constitution du comité de visite, le déroulement de la visite, la réunion d'harmonisation.

25/06/2013 - 16 oui, 0 non , 0 abstention

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'institut national des sciences humaines et sociales, CNRS.

Suppression qualification CNU

Les signataires sont scandalisés par le vote au Sénat d'un amendement visant à supprimer la qualification par le CNU aux fonctions de Maître de Conférences et de Professeur des Universités. Outrés par la faiblesse des arguments avancés, que la CP-CNU a déjà réfutés pendant les Assises de l'ESR(*), et par l'absence de débats, ils tiennent à affirmer leur attachement à cette procédure, unique étape nationale préalable au concours de recrutement sur des postes de la fonction publique d'Etat, garants des libertés académiques au sein du Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les signataires appellent les parlementaires de la Commission Mixte Paritaire à supprimer cet amendement.

26/06/2013 - 8 oui, 6 abstentions, 0 non



Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'institut national des sciences humaines et sociales, CNRS.

Prime d'Excellence Scientifique

La section 34 du comité national est opposée à la logique des primes d'excellence scientifique (PES) qui ne répond pas au besoin de revalorisation des carrières. Elle propose d'attribuer cette prime aux lauréats des concours de recrutement CR à l'occasion de leur titularisation.

La section ne souhaite pas participer au comité ad hoc d'attribution des PES.

24/06/2013 - 16 oui, 0 abstentions, 0 non

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'institut national des sciences humaines et sociales, CNRS.

Evaluation des Maisons des Sciences de l'Homme

La section 34 refuse de se prononcer sur l'évaluation des MSH parce qu'elle considère que l'évaluation de ces institutions dépasse le périmètre d'une seule section. Par ailleurs, la section 34 demande à ce que soit mis en place un processus adéquat et transparent d'évaluation du système des MSH au niveau national.

26/06/2015 - 16 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs, président du CNRS
- Philippe Baptiste, Directeur général délégué à la science
- Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Hamida Demirdache, Directrice adjointe scientifique de l'INSHS
- Présidents des sections 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39 et 40

Section 35

Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art

Président : Philippe BÜTTGEN

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES

La section 35 du comité national, lors de sa première réunion du nouveau mandat, demande par cette motion à la direction du CNRS d'intégrer systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA), quelles que soient leurs tutelles, assurent l'accompagnement de la recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Plusieurs d'entre eux participent activement aux activités de recherche. Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec eux le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, la manière dont ils les voient ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

Rencontrer les ITA de tous les laboratoires permet aussi d'avoir une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique afin d'accompagner la prospective et de guider la formation, dans une dynamique humaine.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et qu'elle soit prise en compte dans toutes les instances

du CNRS.

28/09/2012 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Joël Bertrand : Directeur général délégué à la Science
- Patrice Bourdelais : Directeur de l'INSHS

Loi ESR

La section 35 du comité national a pris connaissance du projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche actuellement en débat au Parlement. Ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. Il poursuit et aggrave une politique qui met les universités et la recherche en grande difficulté, fait exploser la précarité, prive les instances compétentes de la communauté, notamment le comité national, de l'évaluation des laboratoires, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise la recherche au nom de la « compétitivité ». De plus, en période d'austérité, cette loi sans programmation de moyens n'augure rien de bon pour l'avenir. La section 35 du comité national s'associe à la prise de position du C3N (27 février 2013), de la CPCN (28 février 2013) et du conseil scientifique de l'INSHS (18 avril 2013).

Elle demande l'abandon de ce projet de loi et l'ouverture de négociations en vue d'une loi de véritable rupture, qui tienne compte des recommandations des instances et des attentes de la communauté.

03/06/2013 - 15 pour, 0 non, 1 abstention

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- M. Lionel Collet, directeur du cabinet de Mme la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur délégué à la science du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS du CNRS
- M. Bruno Chaudret, président du conseil scientifique du CNRS
- Mme Sophie Duchesne, président du conseil scientifique de l'INSHS

Austérité budgétaire

Les politiques de restriction budgétaire pèsent de plus en plus lourdement sur les laboratoires : leurs crédits récurrents sont dramatiquement bas. Les recrutements de personnels, chercheurs et ITA, ne permettent plus de remplacer l'ensemble des départs. Le ministère refuse de créer des postes en nombre suffisant pour résorber les emplois précaires au titre de la loi dite Sauvadet ; il refuse de prendre en compte la majeure partie des docteurs en CDD qui auraient dû être éligibles aux recrutements réservés ; cela contribue à la dégradation globale de l'emploi scientifique. Les ajustements se font par le non renouvellement massif des contrats de travail dans les laboratoires :

il en résulte des situations individuelles dramatiques et une déstabilisation des projets des équipes.

Le budget 2014 s'annonce encore plus difficile, notamment si le CNRS se voit appliquer la lettre de cadrage qui prévoit une baisse de 5% des crédits de fonctionnement. Compte tenu des divers engagements incompressibles, cette baisse se traduira par de lourdes diminutions des crédits alloués aux formations de recherche. Si les choix en matière d'emploi du CNRS et du ministère ne changent pas, plus de 150 postes supplémentaires seront supprimés en 2014. Ils s'ajouteront au millier de postes de titulaires supprimés depuis 2007.

Dans un tel contexte, la recherche publique ne sera plus en mesure d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la société, que ce soit pour faire avancer le front des connaissances ou pour



contribuer à la relance de nos activités industrielles.
La section 35 du comité national proteste contre une situation aussi dramatique et attire l'attention de la direction de l'organisme et de la tutelle ministérielle sur l'impérieuse nécessité de donner aux laboratoires les moyens humains et matériels qui leur sont indispensables.

03/06/2013 - 16 pour, 0 non, 0 abstention.

Destinataires :

- M. Lionel Collet, directeur du cabinet de Mme la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche
- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut INSHS du CNRS
- M. Bruno Chaudret, président du conseil scientifique du CNRS
- Mme Sophie Duchesne, présidente du conseil scientifique de l'INSHS

Concours 2013

La section 35 du Comité national s'est étonnée de l'admission non notifiée d'un candidat qu'elle avait classé deuxième sur la liste complémentaire d'admissibilité du concours 35/02 2013 . Elle constate que cette nomination est intervenue à la suite d'une inversion pratiquée par le jury d'admission de l'InSHS à l'intérieur de la liste complémentaire. Les conditions dans lesquelles cette nomination s'est faite reviennent à réviser les votes du jury d'admissibilité et invitent celui-ci à se demander quel rôle il peut encore jouer par la suite.

22/11/2013 - 9 oui, 4 abstention, 4 non

Destinataires :

- Sandra LAUGIER, DAS INSHS

L'emploi scientifique public statutaire

La section 35 du Comité national fait siennes les analyses et propositions exprimées lors de la session plénière extraordinaire du Comité national du 11 juin 2014. Elle exprime sa profonde préoccupation devant l'évolution de l'emploi scientifique dans les organismes de recherche et les universités. Elle s'associe aux revendications de la plénière concernant l'urgence d'un plan pluriannuel d'emplois titulaires de la fonction publique, la nécessité de résorber la précarité, d'assurer l'avenir des jeunes et de rendre ainsi à la recherche française sa place dans le paysage scientifique international. Elle prendra part aux actions collectives décidées par le Comité national à la suite de cette réunion plénière.

La section 35 attire l'attention sur sa particularité :sans nouveaux recrutements, plusieurs disciplines rares sont menacées d'extinction. Elle s'inquiète aussi de l'avenir de métiers d'ingénieurs et techniciens hautement spécialisés et indispensables, dont un grand nombre se trouve dans les laboratoires SHS et notamment de la section 35. Ces métiers risquent de disparaître en l'absence de recrutements. La section appelle les pouvoirs publics à réorienter en faveur de l'emploi scientifique tant public que privé (incitation d'embauche des docteurs) les ressources qui existent et qui sont importantes. La principale est le Crédit impôt recherche. Donner ce signe fort à la communauté scientifique, à la jeunesse et à toute la société est un choix politique nécessaire.

20/06/2014 - 17 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Benoit Hamon, Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame Geneviève Fioraso, Secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS
- Monsieur Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources

- Monsieur Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science
- Monsieur Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS
- Monsieur Bruno Chaudret, président du Conseil scientifique du CNRS
- Madame Sophie Duchesne, présidente du Conseil scientifique de l'InSHS et porte-parole du C3N
- Madame Dominique Faudot, présidente de la CP-CNU

Section 36

Sociologie et sciences du droit

Président : Philippe COULANGEON

Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche : soutien à la note du C3N du 2 septembre 2012

La section 36 du Comité National de la Recherche Scientifique approuve et soutient la note rédigée par le C3N, suite à l'audition de ses représentants par le Comité de pilotage fin août 2012, en guise de contribution aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Nous partageons l'essentiel des vues exprimées par le C3N, qu'il s'agisse des critiques à l'encontre du déséquilibre induit par le financement sur projet au détriment de la dotation en crédits récurrents, de celles adressées à l'AERES et à l'ANR ou encore à celles relatives aux dérives du Crédit Impôt Recherche.

Nous attirons tout particulièrement l'attention sur ce qui constitue la grande oubliée de ces Assises : la question cruciale de la précarisation massive de l'emploi scientifique. Alors que les 50 000 précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (qui composent jusqu'à 40% des effectifs dans certains EPST) participent pleinement du fonctionnement de nos unités, leur voix est négligée par l'organisation même des Assises. Nous réclamons, à court terme, une politique de titularisation d'envergure et, à long terme, l'établissement d'un plan pluriannuel d'emplois permanents.

31/10/2012 - 14 oui, 1 abstention

Destinataires :

- Mme Françoise Barré Sinoussi, présidente du Comité de pilotage des Assises de la recherche

En copie :

- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS
- M. Alain Fuchs, président du CNRS

L'organisation matérielle de l'étape dite de « présélection » des candidats au concours chercheurs du CNRS

Depuis 2012, le concours chercheurs du CNRS prévoit un déroulement de la phase d'admissibilité en deux étapes : le jury d'admissibilité est invité à procéder à une présélection des candidats sur dossier avant d'auditionner les seuls candidats retenus. La section 36 du Comité national de la recherche scientifique estime qu'en raison de l'augmentation du nombre de candidatures observée au cours des dernières années, cette nouvelle modalité introduite dans le concours peut présenter des avantages. À condition, toutefois, de se dérouler dans des conditions d'organisation matérielle satisfaisantes, qui offrent en particulier suffisamment de temps pour que chaque dossier de candidature puisse être examiné par deux rapporteurs avant de faire l'objet d'une délibération collective. Ces conditions n'ont pas été remplies en 2012 ; elles ne le seront pas non plus en 2013.

Cette situation annule de facto les possibles bénéfices de l'étape de présélection, pour le déroulement du concours et pour le traitement des candidats. La section 36 du Comité national de la recherche scientifique demande en conséquence qu'à l'avenir un délai d'au moins six semaines sépare la date à laquelle les dossiers de candidature sont rendus accessibles aux membres du jury de la date fixée pour établir la liste des candidats qui

seront auditionnés.

31/10/2012 - 15 votants

Destinataires :

- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS,
- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Florent Champy, directeur adjoint scientifique en charge de la section 36.

Politique de « coloriage » des postes mis au recrutement/concours

La section 36 du Comité National de la Recherche Scientifique rappelle son attachement au principe du recrutement de chercheuses et de chercheurs sur des postes « blancs », sans détermination de profils ou d'affectations a priori.

Elle s'oppose ainsi à la tentation d'une politique systématique de « coloriage » thématique des postes mis au concours de recrutement. S'il est légitime que l'InSHS puisse définir une politique scientifique, nous considérons en tout cas excessif la fixation a priori d'un seuil annuel de 50% de postes « coloriés ».

Nous souhaitons vivement que la section soit réellement associée en amont aux discussions sur l'opportunité d'éventuels « coloriages » et sur la définition de leur contenu comme de leur nombre.

31/10/2012 - 15 oui, 1 abstention

Destinataires :

- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS,
- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Florent Champy, directeur adjoint scientifique en charge de la section 36.

ITA

Les personnels administratifs et techniques, quels que soient leurs tutelles et leurs statuts, assurent l'accompagnement de l'activité de recherche. Les IT représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires.

Dans un comité de visite, la présence d'un IT apporte un point de vue indispensable à une évaluation pertinente. La section déplore vivement que les élus C qu'elle a désignés pour faire partie des comités de visite aient été lors de plusieurs visites exclus du processus d'évaluation. La section 36 encourage le personnel technique des unités évalués, en l'absence d'un élu C, à manifester ouvertement son mécontentement.

La section 36 demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès de l'AERES pour que les comités de visite comportent un représentant du personnel administratif et technique qui soit acteur à part entière du processus d'évaluation.

23/10/2014 - 15 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS
- M. Didier Torny, directeur-adjoint scientifique
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Postes fléchés

Les membres de la section 36 prennent acte avec satisfaction de la mise au concours d'un nombre de postes conséquent pour le recrutement des chargés de recherche de 1ère et de 2ème classe.

Ils déplorent cependant la proportion très élevée de postes fléchés et coloriés qui portent pour certains sur des affectations dans des unités de recherche en cours de création, non rattachées à la section et sur lesquelles la section n'a jamais été

amenée à se prononcer.

Ils demandent à ce que la proportion de postes blancs demeure majoritaire et à ce que les postes ne puissent être pré-affectés dans des unités non évaluées par la section.

13/11/2014 - 12 oui, 3 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS
- M. Didier Torny, directeur-adjoint scientifique
- M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN

Section 37

Economie et gestion

Président : Jean-Benoît Zimmermann

Contribution de la section 37 du Comité National de la Recherche Scientifique aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Objectifs fixés aux assises de l'ES-R : « construire un cadre apaisé de l'ES et de la R », reconnaissant « la nécessité de moderniser les organisations et leurs modes de financement, d'améliorer les performances du système en matière de réussite et d'insertion des étudiants, et de mieux positionner nos établissements au plan international, que ce soit en termes d'attractivité, de compétitivité ou de potentiel de coopération et de partenariats ».

En septembre 2012, la Section S37 a constitué un groupe de travail en vue d'une contribution aux assises nationales ES-R des 26 et 27 novembre 2012. Après avoir activement participé aux assises territoriales, rédigé des notes écrites, et nourri des échanges réguliers de septembre à novembre, ce groupe a soumis une première synthèse de ses travaux aux membres de la Section 37. Cette synthèse a été discutée par les membres de la Section 37 et abouti à la proposition de contribution suivante. L'initiative de la Section 37 s'inscrit pleinement dans la démarche entamée par le MES-R. Il s'agit, suite à cinq années de réformes, de bouleversements et de déséquilibres accumulés, de donner des pistes de modernisation de l'ES-R, notamment sur le volet évaluation de la recherche (chercheurs et laboratoires) qui est au coeur de l'activité de la Section. La contribution se structure autour de quatre thèmes principaux que les membres de la section ont identifiés comme importants, de par leur expérience de chercheur, d'enseignant chercheur, ou de personnel IT. Les thèmes sont les suivants :

- a. - Thème 1: Vie institutionnelle et relations entre établissements

La Section 37 estime qu'une simplification des procédures est nécessaire et urgente. Il faut abandonner ou limiter la multiplicité des guichets, les systèmes de gestion incompatibles, les procédures administratives avec interlocuteurs multiples qui sont autant de redondances coûteuses pour les personnels et leurs laboratoires.

Pour autant, cette simplification ne doit pas conduire à renier la nécessaire pluralité des tutelles, dans laquelle le CNRS et les autres EPST doivent jouer leur rôle d'opérateur de la recherche et ne pas être transformés en agence de moyens. Il est irréaliste de vouloir imposer un modèle venu de l'extérieur et perçu comme supérieur sans dommages graves dans le contexte français.

Le modèle qui semble le plus adéquat est sans doute un co-pilotage avec les universités, dans lequel le CNRS et autres EPST sont reconnus comme les seuls organismes en capacité de développer une politique scientifique nationale, de long terme,



en phase avec les demandes de la société.

b. - Thème 2: Evaluation et devenir de l'Aeres

La Section 37 constate que l'aspect positif de la création de l'Aeres a été d'évaluer les EA, qui ne l'étaient pas auparavant. Toutefois, le fonctionnement de l'Aeres est jugé non transparent, ses évaluations sont coûteuses, et non exemptes de critiques car l'évaluation des unités est déconnectée de celle de leurs membres. De plus, son périmètre d'évaluation est excessif : l'Aeres évalue tout (les laboratoires, les formations, les universités, les EPST...).

La Section 37 estime que, pour ce qui est de l'évaluation de la recherche, le modèle du CN (avec une part de membres élus et une part de nommés, une évaluation conjointe des chercheurs et de leurs équipes, et un suivi dans le temps de ces évaluations) est celui qui a longtemps fait ses preuves dans l'évaluation des UMR et doit être étendu pour ce qui est de l'évaluation des EA et de leurs membres.

c. - Thème 3: Financement de la recherche (ANR, EX, etc.)

La Section 37 reconnaît que le paysage actuel de la recherche requiert un équilibre entre financements par projet et crédits structurels. L'ANR a, à ce titre, eu des points positifs dans la mesure où elle a induit une simplification des dispositifs antérieurs qui conduisaient à un saupoudrage des financements par projet. L'ANR a consacré une partie de ses ressources au financement de recherches exploratoires et portées par des jeunes chercheurs (Blancs et JCJC). Toutefois, la Section 37 n'oublie pas que ces financements se sont faits au détriment des crédits récurrents des laboratoires, et constate qu'aujourd'hui les financements ANR se tarissent, sans toutefois que les crédits ne soient reversés aux laboratoires. Les procédures de financement ANR sont coûteuses en temps et en ressources. Aucune évaluation ex post des projets financés n'a été mise en place, ni aucune possibilité de rationalisation de ces financements dans le temps. Les « initiatives en EX » ont conduit à une concentration démesurée des moyens, à des déséquilibres dangereux par la constitution de pôles hypertrophiés, et à la destruction du maillage décentralisé de la recherche française. Enfin le Crédit Impôt Recherche détourne le financement de la recherche vers les grandes entreprises du secteur privé, sans évaluation concluante de son efficacité.

La Section 37 prône un reversement de ces crédits aux laboratoires et considère qu'un effort spécifique doit être fait sur le financement de la recherche exploratoire et de la recherche par des jeunes chercheurs.

d. - Thème 4: Ressources humaines et gestion des carrières

La Section 37 considère que l'effort budgétaire doit en priorité être porté sur la création de postes permanents et la revalorisation des carrières des chercheurs et IT. La Section 37 estime que la revalorisation des carrières et des salaires des chercheurs, enseignants-chercheurs et IT doit être une priorité des futurs engagements du MES-R, car certains personnels se sentent découragés dans l'exercice de leur métier du fait de manque de perspectives de progression.

La Section 37 constate un accroissement de la précarisation dans les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il faut enrayer. Les dispositifs de postdoctorats qui sont un moyen d'attirer et d'intégrer les meilleurs jeunes chercheurs (français et étrangers) dans la recherche française doivent aller de pair avec i) des salaires décents et ii) l'augmentation du nombre de postes au recrutement.

Par ailleurs, la Section 37 considère que les procédures d'attribution de la PES sont souvent sans transparence. Si le budget consacré à la PES ne peut être immédiatement redéployé, la

Section 37 demande une révision de la procédure d'affectation de cette PES. Cette procédure doit notamment être transparente sur les critères d'attribution, la liste des récipiendaires, la liste des experts, et comporter la communication aux chercheurs des rapports d'expertise.

13/11/2012 - *unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)*

Destinataires :

- Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Alain Fuchs, Président du CNRS
- Patrice Bourdelais, Directeur de l'InSHS
- Stefano Bosi, DAS
- Philippe Büttgen, Président de la CPCN

Motion relative au manque de diversité des membres nommés par le Ministère au sein du Comité National de la Section 37

désignation d'un collège de 11 membres reflétant une grande variété :

- Sur le plan disciplinaire : 7 économistes et 4 gestionnaires ;
- Sur le plan des thématiques : 11 collègues aux domaines de compétences diversifiés ;
- Sur le plan des statuts : 6 personnels de catégorie A et 5 personnels de catégorie B (dont 3 chargés de recherche).

Sans remettre en cause la grande qualité des collègues désignés et ayant accepté de siéger au sein du Comité National, la Section 37 du Comité National souhaite par cette motion souligner qu'elle regrette le manque de diversité des membres nommés par le Ministère.

Les choix de nomination effectués par le Ministère ont déséquilibré ce collège avec la désignation de 7 économistes, tous de catégorie A. De plus, ces choix ne semblent pas avoir été l'occasion d'élargir l'éventail des domaines de compétences représentés.

Ce manque de diversité dans les choix de nomination effectués par le Ministère pose à la Section 37 un certain nombre de problèmes. Il détériore tout d'abord l'équilibre disciplinaire entre l'économie et la gestion, auquel la Section 37 est très attachée. Il empêche ensuite une répartition harmonieuse des dossiers, reportant davantage la charge de travail sur les collègues aux thématiques les moins bien représentées. Il expose enfin à une rupture du quorum dans l'éventualité d'une défection du Comité National de l'un des trois chargés de recherche élus en collège B1.

Il semble donc indispensable que, dans l'éventualité de démission de l'un des membres du Comité National de la Section 37 en cours de mandature, les futures nominations offrent une place plus importante à des collègues de gestion et/ou issus du collège B1, et qu'elles visent une meilleure représentation des disciplines sur le plan thématique.

automne 2012 par 14 oui, 3 abstentions et 1 non

Destinataires :

- Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'InSHS
- Stefano BOSI, DAS

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES

La section 37 du comité national demande par cette motion à la direction de l'AERES d'intégrer effectivement dans les comités de visite un membre élu du collège C de la section compétente du comité national.

Les Ingénieurs et Techniciens (IT), quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire.

Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les IT le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les voient, ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

Rencontrer les IT de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les IT représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS.

Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances de la recherche.

27/09/2012 - unanimité des votants

Destinataires :

- Pierre GLAUDES, Directeur de la section des unités de recherche AERES

- Alain FUCHS, Président du CNRS

- Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'InSHS

Section 39

Espaces, territoires et sociétés

Président : Denis ECKERT

Coloriage des postes de la section 39 pour 2013

La section 39 demande, dans le contexte de forte réduction du nombre de postes de chargé de recherche appelés à être mis au concours, à ce que s'il devait y avoir « coloriage » de poste, cela ne s'applique pas au concours Chargé de Recherche CR1

27/09/2012 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS

- William BERTHOMIERE, Directeur Adjoint Scientifique à l'INSHS.

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES

La section 39 du comité national, lors de sa première réunion du nouveau mandat, demande par cette motion à la direction du CNRS de mettre tout en oeuvre afin que soit présent dans chaque comité de visite AERES un membre élu C de la section compétente du comité national.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les voient, ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

Rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme.

27/09/2012 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs, Directeur du CNRS

- Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS

Soutien des membres de la section 39 aux positions du C3N en vue des assises de l'ESR

La section 39 du Comité National soutient la position du C3N et partage l'essentiel du diagnostic relatif aux difficultés que rencontrent aujourd'hui les personnels de la recherche dans leur activité, à savoir : effets pervers du financement de la recherche sur projet, diminution des budgets attribués aux laboratoires, instauration d'une gestion managériale, autoritariste et figée des unités de recherche, découplage de l'évaluation des chercheurs de celle des unités, incapacité à faire une évaluation intelligente et utile du CNRS, manque de capacité à voir les évolutions de la recherche à moyen terme.

Les membres de la section 39 soutiennent les demandes de réformes du C3N et redisent avec lui que :

- l'AERES doit être profondément réformée, sinon supprimée
- le CIR doit être réformé pour devenir proprement incitatif
- l'ANR doit perdre de son importance sinon disparaître
- les IDEX doivent disparaître
- la prime d'excellence scientifique, pour les chercheurs, notamment, doit disparaître

Il apparaît urgent de stopper ces dérives et de discuter des réformes profondes à apporter à la recherche française lors des assises de l'ESR.

19/11/2012 - 17 oui, 3 abstentions, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs, Directeur du CNRS

- Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS

- Monsieur William Berthomière, Directeur Scientifique Adjoint Section 39

Motion relative aux procédures d'accueil en délégation

En l'absence de publicité claire et transparente, de la part des Instituts, concernant la procédure présidant au choix des candidats accueillis en délégation au CNRS, la section se réserve le droit de ne pas statuer sur les demandes qu'elle recevra. En effet, la section considère qu'elle n'a pas à participer à une procédure de sélection dont elle n'a pas une connaissance claire ou dans laquelle elle estime que son rôle d'évaluation scientifique n'est pas respecté. Par ailleurs, la section indique que sa position est cohérente avec la recommandation émise sur les procédures d'accueil en délégation par le CSI de l'INSHS le 7 juillet 2011.

21/11/2012 - 20 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataire(s) :

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS

- M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS

- Mme Françoise Gaill, Directrice de l'INEE

- M. William Berthomière, Directeur Scientifique Adjoint de la section 39 pour l'INSHS

- M. Robert Chenorkian, Directeur Scientifique Adjoint de la section 39 pour l'INEE

Motion sur la loi ESR

La section 39 du comité national a pris connaissance du projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche actuellement en débat au Parlement. Ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. Il poursuit et aggrave une politique qui met les universités et la recherche en grande difficulté, aggrave la précarité, prive les instances compétentes de la communauté, notamment le comité national, de l'évaluation des laboratoires, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise



la recherche. De plus, en période d'austérité, cette loi sans programmation financière n'offre pas de garantie sur les moyens pour la recherche. La section 39 du comité national s'associe à la prise de position du C3N (27 février 2013) et de la CPCN (28 février 2013) et demande l'abandon de ce projet de loi et l'ouverture de négociations en vue d'une loi de véritable rupture, qui tienne compte des recommandations des instances et des attentes de la communauté.

30 mai 2013 - unanimité des votants

Destinataires :

- M Alain Fuchs, Président
- M Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Mme Stéphanie Thiébault, Directrice de l'INSHS
- Mme Sophie Duschesne, Présidente du Conseil Scientifique d'Institut INSHS
- M Jean-Pierre Feral, Président du Conseil Scientifique d'Institut INEE
- M Philippe Büttgen, Président de la CPCN
- M Matias Velazquez, Coordinateur des Secrétaires Scientifiques du Comité National

Refus de la politique de fléchage

La section 39 du comité national du CNRS a été interpellée par la communauté scientifique sur la question des fléchages vers certaines UMR du **poste n°52/05** mis au concours pour la CID 52 en 2013. Ce poste, fléché « Villes et risques climatiques : approches modélisatrices » a été affiché dans l'arrêté d'ouverture du concours pour une affectation dans une des unités suivantes qui relèvent de la section 39 : l'unité Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE) à Nice - Aix-en-Provence - Avignon ou Marseille, ou l'unité Géographie-cités à Paris, ou au Laboratoire techniques, territoires et sociétés (LATTS) à Marne-la-Vallée, ou au Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) à Toulouse, ou au Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) à Paris.

La section 39 rappelle qu'elle est **opposée à tout type de fléchage des postes**. Elle est en désaccord avec le principe de ce type de fléchage qui ne relève pas d'une pratique usuelle en SHS [1]. Elle souhaite également préciser que ce fléchage ne découle pas d'une concertation avec les membres de la section 39 en place, ni ceux de la section sortante, d'une part, et qu'il n'a pas été explicité par les directions de l'INEE et de l'INSHS, auprès de la section ni même des directions des UMR.

La section 39 s'alarme des **conséquences nuisibles de ce type de procédé sur le potentiel de la recherche scientifique, et ce à court, moyen et long terme** : clivages entre UMR relevant de la section 39 (pourquoi ces 5 UMR et pas d'autres ?) et effets délétères sur les relations entre UMR, sections et instituts du CNRS ; non-transparence des choix qui ont conduit à la désignation des UMR fléchées et ses effets nocifs sur la conduite d'une politique scientifique que la section veut cohérente et négociée ; sélection « par le haut » des UMR où seront affectés les jeunes chercheur-e-s et ses effets contradictoires avec les fondements du concours qui visent à sélectionner des candidat-e-s sur l'excellence de leur dossier scientifique.

La section 39 dénonce ces choix politiques et stratégiques arbitraires qui ne s'accordent pas avec la volonté de débat collectif et de coopération entre toutes les instances de représentation, et qui semblent relever d'une politique de site renforçant les inégalités territoriales induites par les « initiatives d'excellence ». Elle demande par conséquent que le tout poste mis au concours à l'avenir puisse être affecté à toute unité relevant de la section 39, à titre principal ou secondaire.

C'est la force des UMR et de l'emploi scientifique (incluant chercheurs et ITA) qui est ici mise à mal.

[1] Ce type de fléchage existe essentiellement dans des domaines où la répartition des emplois scientifiques est en partie conditionnée par la localisation de grands équipements, et ne se justifie pas pour des unités relevant de l'INSHS.

30/05/2013 - unanimité des votants

Destinataire(s) :

- M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Mme Stéphanie Thiébault, Directrice de l'INEE
- M. William Berthomière, Directeur Scientifique Adjoint de la section 39 pour l'INSHS
- Mme Marie-Françoise André, Directrice Scientifique Adjointe « Interactions Hommes-Milieux » pour l'INEE

Redéfinition du périmètre d'unité

Dans un contexte institutionnel mouvant, notamment avec la constitution des COMUE, la section 39 réunie en session plénière souhaite vivement que toute stratégie de redéfinition du périmètre d'une unité soit annoncée suffisamment en amont, au moins un an avant la remise des documents d'évaluation quinquennale ; de manière à ce que soit respecté le travail de préparation du bilan et de programmation scientifique effectué dans les unités, et qu'elles puissent explorer sereinement toutes les options pertinentes.

25/06/2014 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Philippe BAPTISTE, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS
- Mme Stéphanie THIÉBAULT, Directrice de l'INEE
- Mmes et MM Bruno CHAUDRET, Sophie DUCHESNE, Jean-Denis VIGNE, Philippe BÜTTGEN, Présidents des Conseils Scientifiques du CNRS, de l'INSHS, de l'INEE et de la CPCN

Les dangers de la concentration territoriale des moyens de recherche

Au terme du travail d'évaluation mené au cours de sa mandature (2012-2016), la section 39 confirme le dynamisme, sur des sites répartis sur l'ensemble du territoire, d'unités performantes, de taille variable, dont les collectifs produisent des recherches de très haut niveau.

La section 39 s'oppose à la mise en œuvre d'une politique de concentration des moyens sur certains sites et/ou certaines unités, politique qui menace la richesse de cette configuration spécifique.

La section demande à ce que ce capital de recherche soit développé dans toute sa diversité thématique et géographique.

10/06/2016 - 18 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Alain Fuchs, Président du CNRS
- Anne Peyroche, Directrice Générale Déléguée à la Science
- Jean-Noël Verpeaux, directeur de la Direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche
- M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Mme Stéphanie Thiébault, Directrice de l'INEE
- M. Pascal Marty, DAS en charge de la section 39 (INSHS)
- Mme Marie-Françoise André, DAS en charge de la section 39 (INEE)
- Mme Cécile Michel, Présidente du CSI de l'INSHS
- M. le Président du CSI de l'INEE
- M. Philippe Büttgen, Président de la CPCN
- M. Matias Velazquez, coordinateur des secrétaires scientifiques de sections et CID du Comité National.



Section 40

Politique, pouvoir, organisation

Président : Christophe JAFFRELOT

C3N

La section 40 soutient le texte publié par le C3N en vue des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, suite à l'audition des représentants de la C3N par le Comité de pilotage, le mercredi 29 août 2012.

26/11/2012 - 15 oui, 5 abstentions, 1 non

Destinataires :

- Monsieur Alain FUCHS, Président du CNRS
- Monsieur Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS
- Madame Sophie DUCHESNE, coordinatrice de la C3N

Comités de visite de l'AERES

Problèmes posés par l'AERES dans l'organisation des Comités de visite des laboratoires.

La section 40 du comité national, réunie pour la session d'automne 2012, demande par cette motion à la direction du CNRS qu'elle intervienne auprès de l'AERES pour éviter que des Comités de visite de laboratoire relevant de son périmètre scientifique soient organisés en même temps que ses sessions, comme cela s'est produit cet automne.

Les membres C de la section qui participent aux comités de visite doivent en être membres à part entière et leurs frais de déplacement doivent être pris en charge par l'AERES. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont un maillon clef dans la vie du laboratoire.

Pour un comité de visite, échanger avec les ITA de tous les laboratoires doit permettre d'acquérir une vision globale d'un laboratoire.

26/11/2012 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain FUCHS, Président du CNRS
- Monsieur Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS
- Monsieur Pierre GLAUDES, AERES

Délégations d'enseignants-chercheurs au CNRS

Compte tenu de l'expérience des années précédentes, la section relève qu'un grand nombre de très bonnes candidatures sont présentées au titre de la section 40 afin d'obtenir une délégation au CNRS. La section 40 estime que le nombre de délégations offertes devrait être sensiblement augmenté et espère vivement que la direction répondra favorablement à cette demande.

Par ailleurs, la section estime qu'un délai raisonnable est nécessaire à l'examen des candidatures.

Elle demande également à ce que le classement proposé soit respecté par la direction scientifique.

26/11/2012 - 20 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain FUCHS, Président du CNRS
- Monsieur Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS

Prime d'excellence scientifique

La section 40 considère que le dispositif dit de « primes d'excellence scientifique » ne saurait remplacer une nécessaire et véritable revalorisation des traitements et des carrières des chercheurs du CNRS.

L'attribution d'une prime à une proportion infime de ces chercheurs doit en outre être mise en regard de l'évaluation par le Comité National de la Recherche Scientifique d'un nombre considérable de chercheurs dont le dossier est considéré par lui

comme excellent.

La section 40 s'élève enfin contre l'adossement automatique de primes à des prix scientifiques et, notamment, aux médailles du CNRS.

Pour toutes ces raisons, la section 40 n'examinera pas les candidatures à la PES.

26/11/2012 - 13 oui, 2 abstention, 5 non

Destinataires :

- Monsieur Alain FUCHS, Président du CNRS
- Monsieur Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS

Modalités du travail d'évaluation

La section 40 considère qu'un choix de publications (trois à cinq) estimées comme les plus représentatives de sa production par un candidat à une promotion ou à un concours devrait être joint à son dossier afin de permettre un examen satisfaisant de sa candidature. Ces publications pourraient être numérisées/dématerielisées dans la mesure du possible.

Elle demande en conséquence au SGCN d'étudier la possibilité de la communication à la section de ce choix de publications des candidats.

26/11/2012 - 19 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain FUCHS, Président du CNRS
- Monsieur Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS

Comités de visite de l'AERES

La section 40 tient à rappeler qu'elle émet un avis de pertinence sur le renouvellement des unités et que c'est dans cet esprit qu'elle participe aux comités de visite de l'AERES.

Elle souligne de nouveau la nécessité que les membres C de la section participent aux comités de visite. Ils doivent en être membres à part entière et leurs frais de déplacement doivent être pris en charge par l'AERES. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont un maillon clef dans la vie du laboratoire.

Pour un comité de visite, échanger avec les ITA de tous les laboratoires doit permettre d'acquérir une vision globale d'un laboratoire.

8/11/2013 - 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Direction du CNRS
- Direction de l'INSHS
- AERES

Contre la «Prime d'excellence scientifique» rebaptisée «Prime d'encadrement doctoral et de recherche»

La section 40 considère que le dispositif dit de « primes d'excellence scientifique » rebaptisé « Prime d'encadrement doctoral et de recherche » (PEDR) depuis le décret du 28 mai 2014 ne saurait remplacer une nécessaire et véritable revalorisation des traitements et des carrières des chercheurs. L'attribution individualisée d'une prime substantielle à une petite minorité de chercheurs ignore le travail d'évaluation réalisé chaque année par les sections du Comité national, ne tient pas compte de la dimension fortement collective de la production scientifique et repose sur une vision étroite et réductrice des critères de « l'excellence ». La section 40 s'élève également contre l'adossement automatique de primes à des prix scientifiques et, notamment, aux médailles du CNRS. Pour toutes ces raisons, la section 40 refuse de participer au processus d'évaluation des candidatures à la PEDR en 2015. Elle demande enfin à l'InSHS de rendre accessible la liste des bénéficiaires de la PES depuis sa création



en 2009, et d'établir un bilan public du coût de ce dispositif.

2/12/2014

Destinataires :

- Direction du CNRS
- Direction de l'INSHS

Contre le profilage des postes mis au concours et pour une politique scientifique concertée d'aménagement du territoire

La section est consciente des problèmes démographiques que rencontrent certaines unités du CNRS sur le territoire français. Elle considère néanmoins que flécher des postes vers des laboratoires n'est pas une bonne solution. Cela conduit à multiplier les concours et donc à introduire des inégalités dans le recrutement, a fortiori lorsque ce fléchage géographique est couplé à un coloriage thématique. La section réaffirme en outre son attachement à la dimension nationale des concours de recrutement. Elle souhaite être associée à une réflexion de politique scientifique permettant d'identifier les déséquilibres géographiques et d'améliorer l'attractivité de certaines unités en leur attribuant des moyens.

2/12/2014 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Direction du CNRS
- Direction de l'INSHS

Défense de l'emploi scientifique

La section se félicite du nombre de postes mis au concours en 2015 au CNRS. Elle y voit un effet de la mobilisation de la communauté scientifique en 2014. Elle s'inquiète néanmoins de la réduction considérable du nombre de postes d'ingénieurs et techniciens (IT) qui paraît servir de variable d'ajustement, mettant en péril le fonctionnement des unités de recherche. Elle demande à la direction de l'InSHS de prendre la mesure de cet enjeu et de veiller à la poursuite de l'effort de recrutement des chercheurs dans la durée conformément aux revendications de la réunion plénière du CoNRS du 11 juin 2014, afin de maintenir l'excellence de la recherche française et d'offrir des débouchés aux nombreux candidats aux postes de CR. La situation de l'emploi scientifique reste par ailleurs très préoccupante compte tenu de la réduction des recrutements à l'université.

2/12/2014 - 19 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Direction du CNRS
- Direction de l'INSHS

Recrutement par voie contractuelle

Les membres de la section déplorent ne pas avoir disposé à l'avance des pièces (fiche-résumé, thèse, rapport de soutenance, programme de recherche, etc.) indispensables à l'évaluation des candidat-e-s à un recrutement par voie contractuelle. Par égard pour les candidats à ce recrutement et par souci d'équité, il nous paraît urgent de fixer des normes comparables à celles du concours CR.

16/04/2013 - 16 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Direction du CNRS
- Direction de l'INSHS

Insuffisance professionnelle

La section 40 ayant constaté une fois de plus que l'un de ses avis d'alerte, accompagné d'un vote d'insuffisance professionnelle lors de la session d'automne 2012, n'avait pas été suivi d'effet, tient à rappeler la direction du CNRS à davantage de rigueur dans la gestion des ressources humaines.

01/07/2014 - 19 oui - 0 abstention - 0 non

Destinataires :

- Benoit HAMON, Ministre
- Alain FUCHS, Président du CNRS
- Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS
- Didier TORNY, DAS INSHS
- Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN
- Philippe BAPTISTE, Directeur Général Délégué à la Science
- Xavier INGLEBERT, Directeur Général Délégué aux Ressources
- Christophe COUDROY, Directeur des Ressources Humaines
- Hélène LEBAS, Responsable du SDPC
- Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS

Jurys d'admission

La section 40 tient à réaffirmer son désir de voir représenter les différentes sections du CoNRS dans les jurys d'admission. Elle s'inquiète aussi du fonctionnement de ces jurys où l'attribution des rapports d'évaluation contrevient au principe élémentaire de compétence scientifique.

01/07/2014 - 19 oui - 0 abstention - 0 non

Destinataires :

- Alain FUCHS, Président du CNRS
- Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS
- Didier TORNY, DAS INSHS
- Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN
- Philippe BAPTISTE, Directeur Général Délégué à la Science

Section 41

Mathématiques et interactions des mathématiques

Président : Philippe BIANE

Prolongation du mandat en cours

La section 41 s'inquiète du projet de la direction du CNRS de prolonger d'un an le mandat en cours du Comité National. Elle rappelle que les membres aussi bien élus que nommés du Comité National se sont engagés pour une durée de quatre ans. Les membres de la section 41 n'ont ni le souhait, ni même forcément la possibilité, de prolonger cet engagement, et aucune légitimité pour le faire. Changer la durée du mandat en cours ne respecterait pas la responsabilité confiée à la section 41 par la communauté.

28/05/2015 - 16 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- M. Christoph Sorger, directeur de l'INSMI,
- Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité National,
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN,
- Mme Frédérique Bassino, coordinatrice de la C3N.

CID 50

Gestion de la recherche

Présidente : BERTHOMIEU Dorothée

Solidarité aux victimes des attentats et rappel aux valeurs républicaines

Les membres de la commission interdisciplinaire 50, gestion de la recherche, du Comité National de la Recherche Scientifique expriment leur douleur et leur aversion vis-à-vis des actes odieux et barbares perpétrés par des terroristes, entre autres à Paris vendredi 13 novembre 2015. Ils rappellent leur attachement profond aux valeurs qui fondent la République française que sont le respect sans entraves des principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Quotidiennement, nos enseignements et nos travaux de



recherche scientifique se déroulent dans le respect de ces principes. Que seraient-ils sans liberté académique ? Que seraient-ils si la culture et l'accroissement des connaissances étaient soumis à des conditions idéologiques ? Que seraient-ils si l'opinion politique, philosophique ou religieuse d'une personne personnel ou étudiant) était exigée pour qu'elle puisse transmettre ou recevoir une éducation et une culture ? Que seraient-ils sans la possibilité donnée à chacun de construire ses compétences professionnelles ? Qu'adviendraient-ils sans argumentation et sans écoute réciproque des arguments ? Que vaudrait la parole des personnels sans liberté d'expression ?

Les membres de la commission interdisciplinaire 50, gestion de la recherche, du Comité National de la Recherche Scientifique s'associent à la douleur des familles de toutes les victimes de ces actes.

Ils demandent aux instances de réaffirmer toujours haut et fort auprès des personnels, dans les commissions et conseils de l'établissement, leur attachement aux valeurs fondamentales et universelles des droits de l'Homme et aux valeurs républicaines notamment de liberté et de laïcité.

27/11/2015 - 12 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- Direction générale déléguee à la science
- M. Christophe Coudroy, directeur général délégue aux ressources
- M. Bourdelais Patrice, directeur de l'INSHS
- M. Dominique Massiot, directeur de l'INC
- Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'INEE
- M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'INSIS
- M. Christoph Sorger, directeur de l'INSMI
- M. Alain Schuhl, directeur de l'INP
- Mme Catherine Jessus, directrice de l'INSB
- M. Michel Bidoit, directeur de l'INS2I
- Mme Pascale Delecluse, directrice de l'INSU
- M. Reynald Pain, directeur de l'IN2P3
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- Mme Frédérique Bassino, coordinatrice du C3N

Non prise en considération des propositions de classement de la CID 50.

Alors que pendant trois années, les classements de la CID50 avaient été retenus, qu'il s'agisse des concours et des promotions, les membres de la CID50 constatent qu'à deux reprises les avis formulés récemment en session d'automne et en concours n'ont pas été suivis dans les étapes ultérieures de promotion ou d'admission :

- aucun des trois candidats promus à l'automne 2015 au grade DRCE1 au titre de la CID 50 par la Direction du CNRS ne figurait dans les cinq propositions de la CID50.
- aucun des deux candidats classés par la CID50 au concours DR2 de 2016 n'a été admis par le jury d'admission. De fait, aucun des postes ouverts au concours de la CID50 n'a été pourvu. Ceci est d'autant plus surprenant qu'un candidat classé avait été admis sur liste complémentaire au concours DR2 de 2015.

La CID50 s'inquiète de ces décisions qui, de façon inédite et répétée, passent outre les propositions de la commission.

Au delà du manque de considération d'une évaluation par les pairs faite par la CID 50, celle-ci s'inquiète du message envoyé aux chercheurs relevant de cette CID en matière d'évolution de carrière par l'accès au corps des directeurs de recherche et la promotion au sein de ce corps.

De plus, au moment du renouvellement des sections et CID du CoNRS, les membres de la CID50 s'inquiètent de l'effet de

démobilisation que ces décisions pourront générer lors de la recherche de candidats pour le prochain mandat.

Au cours de ce mandat, les membres de la CID50 ont pu mesurer toute l'importance de l'investissement personnel des chercheurs du CNRS au service d'intérêts collectifs à tous les niveaux et dans des tâches très diversifiées.

La CID50 demande à ce que la direction du CNRS adresse aux chercheurs relevant de la CID50 ainsi qu'à tous les nouveaux membres du CoNRS (sections et conseils scientifiques) un message fort d'attachement aux fonctions de gestion de la recherche par les chercheurs et de considération pour la nouvelle CID50.

30/06/2016 - 12 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- Mme Anne Peyroche, Directrice Générale Déléguee à la Science
- M. Bourdelais Patrice, Directeur de l'INSHS
- M. Dominique Massiot, Directeur de l'INC
- Mme Stéphanie Thiebault, Directrice de l'INEE
- M. Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS
- M. Christoph Sorger, Directeur de l'INSMI
- M. Alain Schuhl, Directeur de l'INP
- Mme Catherine Jessus, Directrice de l'INSB
- M. Michel Bidoit, Directeur de l'INS2I
- Mme Pascale Delecluse, Directrice de l'INSU
- M. Reynald Pain, Directeur de l'IN2P3
- Mme Labastie Marie-Claude, Secrétaire Générale du Comité national
- M. Bruno Chaudret, Président du Conseil scientifique du CNRS
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN
- Mme Frédérique Bassino, coordinatrice du C3N

CID 51

Modélisation, et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques
Président : ROCHA Eduardo

Sur les médailles de bronze et d'argent non attribuées aux CID

La commission interdisciplinaire 51 (CID51) du Comité National de la Recherche Scientifique sollicite la direction du CNRS pour l'éclairer sur le rôle des CID dans l'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS. Jusqu'en 2008, les CID proposaient des noms pour ces médailles du CNRS et leurs propositions étaient régulièrement prises en compte. C'était généralement perçu comme un geste encourageant en direction de l'interdisciplinarité, socle fondamental de la politique du CNRS.

En 2009, le nombre de médailles a été réduit au nombre de sections disciplinaires du CoNRS. Depuis, tous les ans, les CID sont sollicitées pour proposer des candidats aux médailles, mais leurs propositions sont ignorées. La CID51 doute donc de l'utilité de faire des propositions argumentées si celles-ci sont systématiquement ignorées. En conséquence, la CID51 a décidé, cette année, de ne pas faire remonter de proposition de médailles à la direction.

La CID51 sollicite de la direction du CNRS un point de vue autorisé sur cette question pour l'année 2015 : souhaite-t-elle encore attribuer des médailles sur des critères interdisciplinaires ? Dans la négative, il n'y aurait alors plus lieu de demander l'avis des CID sur cette question. Si, au contraire, le CNRS reconnaît l'importance de mettre en valeur les meilleurs chercheurs aux interfaces entre les disciplines, il serait capital qu'un message dans ce sens soit transmis et que des médailles soient créées afin que les propositions des CID soient à nouveau prises en compte pour



l'attribution des médailles.

01/12/2014 - 15 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Anne Renault, directrice de la MI
- Mme Catherine Jessus, directrice de l'INSB.
- M. Dominique Massiot, directeur de l'INC
- Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE
- M. Patrice Bourdelais, directeur de INSHS
- M. Michel Bidoit, directeur de l'INS2I
- M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'INSIS
- M. Christoph Sorger, directeur de l'INSMI
- M. Fabrice Vallée, directeur de l'INP
- M. Jacques Martino, directeur de l'IN2P3
- Mme Pascale Delecluse, directrice de l'INSU
- M. Philippe Büttgen, Président de la CPCN
- Mme Marie-claude Labastie, secrétaire générale du Comité national





Secrétariat général du Comité national
Juin 2017